

VILLE DE BOIS-COLOMBES

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 MARS 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le 6 mars 2007, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE LAUSQUE, Maire Adjoint, suite aux convocations adressées les 5 et 28 février 2007.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire ; M. LE LAUSQUE, Mme LEMÊTRE, MM. JOUANOT, DANNEPOND, Mmes PATROIS, BRENTOT, M. VIELHESCAZE, Maires Adjoints ; MM. MOLIN, VIEL, Mme KIMPYNECK, M. JACOB, Mme LEGRAVEREND, M. FOSSET, Mme VENANT-LENUZZA, Mlle DRECQ, MM. AURIAULT, AUSSEDAT, Mme JOLY-CORBIN, M. LOUIS, Mmes GERARD, PIGNÈDE, ROUSSEL, ROUSSET, M. AUZANNET (à partir de 20H40), MM. LIME, DORSO, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VINCENT, Maire Adjoint, M. DINANIAN, Mmes QUENET, BASSINI-SIDOLI, MM. COMBE, AUZANNET (jusqu'à 20H40), Mme BELPERCHE, M. GRIMONT, Mme BRIGAND, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. VINCENT a donné procuration à Mme PATROIS, M. DINANIAN à Mme JOLY-CORBIN, Mme QUENET à Mme KIMPYNECK, Mme BASSINI-SIDOLI à M. FOSSET, M. COMBE à M. JACOB, M. AUZANNET à Mme ROUSSET (jusqu'à 20H40), Mme BELPERCHE à M. LIME, M. GRIMONT à Mme ROUSSEL.

M. Pierre JACOB est désigné comme Secrétaire.

M. le Maire.- Mesdames, messieurs, mes chers collègues, bonsoir, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du mardi 6 mars 2007.

L'adoption des comptes administratifs de la Commune et du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006 étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du président de Séance.

Est seul candidat Monsieur Jean-Pierre LE LAUSQUE, Maire Adjoint.

Monsieur LE LAUSQUE est élu Président de Séance.

26 voix pour
M. LE LAUSQUE : Y. REVILLON, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 8 abstentions : J.-P. LE LAUSQUE, R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Pierre JACOB, Conseiller Municipal.

Monsieur JACOB est élu Secrétaire de Séance.

26 voix pour
M. JACOB : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 8 abstentions : P. JACOB, R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

M. LE LAUSQUE.- Monsieur JACOB, vous avez la parole pour le compte rendu du précédent Conseil Municipal du 30 janvier 2007.

M. JACOB.- (Lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal du mardi 30 janvier 2007.)

M. LE LAUSQUE.- Je vous remercie.

Nous passons au vote, à moins qu'il y ait des observations au préalable ?

Le compte rendu sommaire de la séance publique du 30 janvier 2007 est adopté.

27 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

PETITE ENFANCE : *Rapporteur Madame PATROIS.*

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, donne la parole à Madame PATROIS, Maire Adjoint.

SPE/2007/015 - Attribution d'un nom à la crèche de la ZAC des Bruyères.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Mme PATROIS.- Il s'agit de trois questions relatives à la petite enfance.

La première concerne l'attribution du nom de la future crèche de l'immeuble Vigny, nous vous proposons le nom « Les Petits Princes ».

Nous aurions pu penser « Le Petit Prince », en souvenir de Saint-Exupéry, puisque l'on est dans le secteur des avionneurs et de l'aéronautique, mais puisqu'il y aura 40 petits princes dans le même local, nous vous proposons « Les Petits Princes ».

M. LE LAUSQUE.- Y a-t-il des observations sur le ou les petits princes ?

Mme ROUSSET.- Simplement, puisque c'est la journée de la femme, « Les Petites Princesses » aurait pu être bien aussi, puisqu'il y aura 40 petits princes et princesses.

Mme PATROIS.- (*Intervention hors micro.*)

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article Unique : Il est attribué à la crèche qui sera située dans la Z.A.C. des Bruyères au 2, allée Marc-Birkigt, à Bois-Colombes, le nom suivant : « Les Petits Princes ».

-oOo-

SPE/2007/016 - Modification de l'annexe n°1 au règlement intérieur des crèches collectives et familiale de la Commune de Bois-Colombes.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Mme PATROIS.- La deuxième délibération est une modification de l'annexe 1 du règlement intérieur des crèches collectives et familiale de la Commune de Bois-Colombes.

Nous avons une nouvelle crèche dénommée « Les Diablotins ». Je vous rappelle que c'est la crèche tampon, installée dans l'ancienne salle Larribot, pour accueillir les enfants des crèches municipalisées, au fur et à mesure que nous aurons besoin de les vider pour réaliser les travaux de réhabilitation.

Puisque la crèche du Vigny n'est pas encore opérationnelle, nous avons décidé, afin de rendre service à un certain nombre de familles, de commencer à occuper la crèche des Diablotins avec les enfants qui seront dans quelques mois à la crèche Les Petits Princes.

Nous procédons donc à la mise à jour du règlement en intégrant à la liste des établissements répertoriés à l'annexe 1 que vous avez au verso, la crèche « Les Diablotins ».

Vous avez en annexe les différents établissements de Bois-Colombes, avec leur capacité respective actuelle, sachant que la crèche « Les Petits Princes » accueillera 40 enfants.

M. LE LAUSQUE.- Y a-t-il des questions ?
Nous passons au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article Unique : L'annexe n°1 au règlement intérieur des crèches collectives et familiale de la Ville de Bois-Colombes modifiée telle qu'annexée à la présente Délibération est adoptée.

-oOo-

SPE/2007/017 - Approbation de la convention présentée par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'octroi de la Prestation de Service Unique au bénéfice de la future crèche de la Z.A.C. des Bruyères – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Mme PATROIS.- Je vous disais que des enfants étaient actuellement dans la crèche « Les Diablotins », pour quelques mois, puisqu'ils partiront ensuite à la crèche « Les Petits Princes ».

Toutefois, il faut tout de même ne pas perdre de vue que nous bénéficions d'une prestation de la CAF assez importante, à condition de souscrire un avenant afin que cet établissement soit compris dans le contrat que nous avons passé avec la CAF.

C'est pourquoi nous allons l'ajouter ce soir, afin que les familles puissent bénéficier du service et que nous, nous ayons une prise en charge partielle du coût des crèches.

Nous vous proposons donc l'approbation de la convention à la CAF pour l'octroi de la prestation de service unique au bénéfice de la future crèche de la ZAC des Bruyères, Les Petits Princes.

C'est ce que nous vous demandons, afin de ne pas perdre les avantages financiers des prestations de service.

(Arrivée de M. JOUANOT.)

M. LE LAUSQUE.- Y a-t-il des questions ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1er : Les termes de la convention présentée par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'octroi de la Prestation de Service Unique au bénéfice de la future crèche de la Z.A.C. des Bruyères sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

-oOo-

CONSTRUCTION : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.*

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, et en l'absence de Monsieur VINCENT, présente à l'Assemblée les dossiers relatifs aux travaux.

TEC/2007/018 - **Rénovation de la salle de spectacles Jean-Renoir - Approbation du programme de l'opération préalable à la consultation des maîtres d'œuvre - Approbation de l'enveloppe prévisionnelle de travaux de l'opération et des primes à verser aux candidats - Lancement du concours sur « esquisse + » relatif à la désignation d'un Maître d'œuvre - Demandes d'aides financières - Dépôt du dossier de permis de construire.**

M. LE LAUSQUE.- La rénovation de la salle Jean-Renoir sera relativement lourde.

L'enveloppe de la salle, nous ne pouvons y toucher, puisque nous ne pourrions pas reconstruire ce bâtiment dans son espace, compte tenu des règles de constructibilité, et des règles de nos PLU et POS pour le moment.

Dans ces conditions, nous procéderons à une rénovation qui portera sur l'intérieur et l'extérieur de la salle, pour y refaire une acoustique, une isolation phonique et thermique, remettre un confort dans le hall d'accueil, modifier les toilettes, créer des accès pour personnes handicapées, et d'une façon générale, la remettre aux normes.

Il faudra également la remettre aux normes incendie, puisque dans la mesure où l'on réalise des travaux, il faut la remettre aux normes actuelles.

Ce sont des travaux relativement lourds et importants, qui nécessiteront de passer par un concours.

Il faudra commencer par un concours d'architectes, puis procéder à la désignation d'un maître d'œuvre parmi ceux choisis à l'issue des travaux de la commission qui sera créée dans la délibération suivante.

Je vous rappelle simplement que le coût des travaux est estimé à 3 millions d'euros hors taxes (valeur décembre 2006).

Les honoraires du maître d'œuvre seront à ajouter, ainsi que ceux pour les éventuelles missions complémentaires.

Il y aura rémunération d'un contrôleur technique, du coordinateur de chantier, plus les frais annexes et frais d'équipement de mobilier.

Vous avez vu que dans le concours, la liste du ou des candidats retenus à l'issue du jury sera présentée au maire, puisque c'est le maire qui désigne le ou les candidats qui seront appelés à concourir. Le ou les concurrents non retenus à la phase finale du concours seront rémunérés à hauteur de 33 100 euros TTC (calcul en application des dispositions du code).

Il y a d'abord tous ceux qui veulent concourir, parmi lesquels le jury fera un premier choix. En fonction des notes, le maire retiendra certains des dossiers, à la suite de quoi, sur les dossiers soumis ultérieurement sur esquisse + dont vous avez la définition, c'est-à-dire obtenir le maximum d'éléments pour pouvoir passer à la phase suivante, mais en ayant le plus possible de renseignements et pas seulement des dessins sommaires, ceux qui ne seraient pas retenus dans la phase finale bénéficieront d'une rémunération de 33 100 euros, puisqu'on leur demande de réaliser des maquettes et un certain nombre de choses pour le choix. Voilà succinctement résumée cette délibération.

Avez-vous des questions ?

Mme ROUSSEL.- L'exploitant est bien la ville de Bois-Colombes ?

M. LE LAUSQUE.- Dans l'exposé des motifs est rappelé que nous souhaitons conserver à cette salle, les activités actuellement pratiquées.

D'ailleurs, j'indique que les travaux menés pour pouvoir préparer le projet, et arriver ce soir en conseil, ont été menés en concertation avec les utilisateurs, surtout et beaucoup avec les techniciens qui utilisent la salle pour la mettre en conformité d'utilisation des lumières, de la sonorisation, pour les films, spectacles, de telle sorte que nous ayons déjà une approche technique de ce qui pourra être demandé.

Ensuite, nous verrons ce que nous diront les professionnels. Ce n'est pas qu'eux ne le soient pas, mais du moins ceux qui ont l'habitude de construire des salles.

D'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote, en vous rappelant que nous votons sur l'ensemble des points, à savoir :

- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, le programme de l'opération, l'enveloppe financière, et les primes à verser aux candidats.

- le fait que Monsieur le maire soit autorisé à exécuter toutes les tâches nécessaires au déroulement du concours qui ne pas expressément confiées au jury, à solliciter du Conseil Général et du Conseil Régional les subventions au taux maximum, et enfin, à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'obtention du permis de construire concernant l'opération.

M. LIME.- Une question relative au montant, très élevé, notamment pour un bâtiment construit, qui n'est pas dans un état de ruine.

Je ne dis pas que des améliorations sur certains critères d'utilisation plus compatibles avec ce que l'on peut attendre aujourd'hui ne sont pas justifiées, mais on peut tout de même se demander, légitimement, également pour le point suivant concernant le tennis, si ces montants, utilisés-là, ne pourraient pas l'être en partie, probablement dans cette définition, mais aussi sur d'autres travaux. Je pense notamment à certains bâtiments communaux, qui sont dans un état lamentable ou aux préfabriqués des quartiers nord, qui servent de salles réunions ou de salle de sport.

Je mets en parallèle cette vision que l'on peut avoir de la mise en œuvre des services à la population dans la Commune, et je me demande, si effectivement, un aménagement tel que celui envisagé, ne pourrait pas être, sans être minimaliste, réalisé dans des conditions intéressantes pour réhabiliter les bâtiments, et que l'on puisse, en contrepartie, affecter une partie de ces budgets à d'autres réalisations, comme celles que je citais, mais il y en a probablement d'autres sur cette Commune.

M. le Maire.- Je vais déjà répondre, et d'autres pourront s'exprimer.

Concernant les bâtiments, vous pensez notamment à l'abbé Glatz, c'est bien programmé de les faire disparaître, puisqu'il est prévu que la bibliothèque soit transférée dans le bâtiment administratif, qui sera construit place Jean Mermoz.

Il est prévu que tout ce qui est sport aille dans le centre omnisports Smirlian, qui sera programmé dès que le nouveau collège, avec son gymnase, seront terminés, parce que l'on ne peut pas toucher à Smirlian sans offrir aux sportifs une possibilité de faire du sport le temps des travaux.

Effectivement, le centre de loisirs est également appelé à disparaître, il faut savoir que nous pensons profiter de l'extension de Saint-Exupéry pour y remettre les centres de loisirs nécessaires.

Cependant, pour ce faire, il faut que le nouveau commissariat de Bois-Colombes qui doit ouvrir en novembre 2007 soit construit, afin que le bâtiment provisoire de la police nationale disparaisse.

Les choix des rénovations se font aussi en fonction d'une programmation, qui ressemble bien souvent à un puzzle, mais qui fait qu'une opération ne peut se faire que si une autre est enclenchée.

En revanche, concernant la salle Jean Renoir, si vous voulez réellement que son isolation soit valable, et en faire une salle dans laquelle des places seraient réservées aux personnes handicapées, cela veut dire que vous êtes obligé de revoir complètement la salle.

Actuellement, quand on parle d'un accès pour personnes handicapées, cela signifie un accès aussi bien pour les valides que les non valides. Cela oblige à revoir complètement la salle.

Vous savez comme moi que la salle est dotée d'un chauffage pour le moins défectueux. On va y introduire justement une climatisation froide et chaude, pour s'adapter aux différentes saisons.

Depuis le départ, nous aurions préféré que cela coûte moins cher, mais nous avons suffisamment consulté pour arriver à ce total, et avoir beaucoup de mal à rénover réellement la salle à un coût inférieur.

M. LIME.- J'entends votre logique des travaux programmés, avec les contraintes qui s'imposent, je comprends bien, mais la question à se poser est celle du taux d'utilisation des bâtiments publics, tels qu'ils sont aujourd'hui.

On peut se poser la question, effectivement, du ratio investi par rapport à ce qu'est vraiment la réalité d'utilisation au quotidien, sur ces différentes composantes, concernant la salle Jean Renoir.

Ce sera aussi le cas, de manière plus spécifique dans l'activité du tennis, mais là on n'y fera pas autre chose que du tennis, ce sera davantage contraint en tant que tel.

Après, dans l'utilisation de cette salle, on peut s'interroger sur la programmation que l'on y fait.

Là, il s'agit des budgets d'investissement, soit, mais on peut se demander si à budget équivalent, partagé entre de l'investissement et du fonctionnement, on ne pourrait pas également avoir des programmations peut-être un peu plus alléchantes, par certains côtés ?

Les choses ne sont jamais simples, c'est plus facile de le dire derrière le micro que de le faire au quotidien, j'en conviens, mais il n'y a pas, semble-t-il, une présence massive de Bois-Colombiens dans cette salle, dans les différentes manifestations au sens large organisées aujourd'hui.

Mon propos est de dire, dans le budget dépensé, n'y aurait-il pas aussi un équilibre à trouver entre la partie de rénovation et d'investissement que vous évoquez, et celle qui tourne autour de la programmation que l'on y met, du fonctionnement, qui peut peut-être, en étant un petit peu plus « *flashy* » par certains côtés, attirer aussi une autre cible de clientèle au sens large, de présence de citoyens dans les différentes exhibitions, qui pourraient se dérouler dans cette salle ?

M. le Maire.- La programmation sur la salle, on pourrait en parler longtemps, mais c'est un autre problème. Cette salle sert à nombre de manifestations différentes.

S'agissant du cinéma, je crois que la programmation est tout à fait satisfaisante, celui qui s'en occupe se donne suffisamment de mal pour avoir le plus tôt possible les nouveaux films qui sortent dans Paris. Ils ont lancé nombre d'opérations intéressantes au niveau cinéma.

Au niveau du tissu associatif, que ce soient théâtre, musique, même des séances qui sont parfois programmées, c'est arrivé pour Camus, Balavoine ou d'autres, cette salle est souvent utilisée aussi bien pour des spectacles que des pièces de théâtre et des concerts classiques.

Après, on peut toujours trouver que la programmation pourrait être autre ou mieux...

Mais peut-être faudrait-il décider alors, dans les budgets, d'allouer davantage d'argent sur la culture. Si l'on veut garder à nos villes autre chose que le fait d'être des villes-dortoirs, il faut aussi les doter de possibilités pour la population d'avoir des salles de spectacle et de sport. Le jour où l'on rénovera Smirlian, vous pourrez me dire la même chose s'agissant du sport... Ce sont des choix.

On aurait pu ne pas refaire une piscine à Bois-Colombes... Après, ce sont réellement des choix politiques, tout peut se discuter, effectivement.

M. VIELHESCAZE.- Il y a deux idées dans ce que vous avez dit. Une première consiste à dire que cet argent alloué à la culture, mieux vaudrait l'allouer à un autre secteur. Je dois vous avouer que vous êtes le premier homme de gauche à dire cela, vous m'étonnez.

(Monsieur Lime proteste.)

M. VIELHESCAZE.- On a bien entendu cela tout de même...

Permettez-moi de poursuivre, vous parliez de la programmation, nous faisons avec ce que nous avons, c'est vrai. Je suis ravi d'entendre Monsieur le maire dire qu'il va falloir sortir un peu plus de budget. Cela nous permettra effectivement de sortir un peu plus de spectacles ! Vous savez comme moi que les artistes, quels qu'ils soient, coûtent très cher.

Maintenant, quant à la qualité de la programmation, je vous signale que j'ai essayé, avec mes amis et mon équipe, de mettre un maximum de programmations, notamment sur l'année Victor Hugo, et cela n'a pas l'air de tellement intéresser les Bois-Colombiens.

Toutefois, je pense que nous pouvons obtenir quelque chose par le biais de la publicité que nous ferons. J'ai un peu l'impression que les cirques ou spectacles de Guignol font davantage de publicité pour leurs spectacles que nous pour les spectacles de Bois-Colombes. Il faut que l'on arrive à faire quelque chose.

Je crois que le problème de la culture est le même partout, et je connais beaucoup d'amis travaillant sur des communes de gauche, qui manquent aussi de budget. Il y a une question de budget, et une question d'amélioration de la publicité que l'on fait pour ces spectacles. C'est très important.

Ne nous mettons pas en colère les uns contre les autres sur le sujet. La culture ne doit pas mettre en colère, mais au contraire calmer les esprits et permettre de faire en sorte que nos enfants, nos collégiens, puissent vivre cette culture.

M. LE LAUSQUE.- Sur le fond de ce dossier, à savoir les travaux de la salle Jean Renoir, parce que sur la culture, nous avons tous un avis et sans doute pas le même, on pourrait en débattre longtemps.

Dans la culture et l'art, il y a des choses que l'on aime, d'autres que l'on n'aime pas, donc nous n'allons pas en débattre.

Vous dites que cela coûte très cher, mais il faut savoir que cette salle est une salle communale, beaucoup utilisée par tous les Bois-Colombiens, contrairement à ce que vous avez l'air de dire.

Enormément d'associations l'utilisent, comme Monsieur le maire l'a dit tout à l'heure, et pour obtenir la disponibilité de cette salle, il faut s'y prendre longtemps à l'avance.

A ce jour, on ne peut pas continuer à utiliser la salle telle qu'elle est. Il suffit de s'y rendre pour s'apercevoir que ne serait-ce que les peintures, il faudra envisager de les refaire. Les ciels de nuages qui se font tout seuls avec les morceaux de peinture qui tombent, ce n'est pas très agréable...

Par ailleurs, et surtout dans les travaux que nous réalisons, outre le confort acoustique pour les riverains, et le confort thermique pour l'intérieur, nous envisageons également de faire en sorte que ce soit accessible pour tous.

Aujourd'hui, les personnes handicapées qui veulent se rendre dans cette salle, sont obligées de passer par les issues de secours. Vous conviendrez avec moi que ce n'est pas tout à fait rationnel quand on parle du handicap.

Nous aurons également des sièges spéciaux pour ces personnes et voulons que cette salle soit accessible à tous.

Quant aux spectacles, ils continueront d'être diversifiés, afin que tout le monde puisse y accéder. Il y a des spectacles auxquels vous allez, d'autres auxquels vous n'allez pas, et c'est vrai pour tout le monde dans la Commune.

C'est un investissement lourd, certes, mais un investissement que nous devons faire, sinon nous n'aurons plus d'équipement de ce type sur la Commune et, comme le disait le maire, nous irons voir les films à Asnières-sur-Seine, Colombes, voire Paris, et quant au théâtre, nous essaierons de trouver des salles parisiennes, et ne ferons plus rien, si ce n'est effectivement Guignol, qui a une bonne publicité !

M. LOUIS.- J'aimerais apporter une précision quant aux coûts. Les montants peuvent paraître importants, mais pour ce type d'investissement, et là je ne parle pas que de cinéma mais aussi de spectacles, c'est un peu tout ou rien. Par exemple, on a des contraintes de hauteur de scène. On a parlé évidemment de l'accès handicapés, mais s'agissant de la hauteur de la lumière ou de la grandeur de la scène, il y a des contraintes. Certains spectacles ne peuvent pas se jouer pleinement actuellement, parce que la scène est plus profonde que large ce qui, pour une salle de spectacles, est une aberration. On va donc essayer de l'agrandir.

Pour les lumières, on n'a pas assez de hauteur, donc les projecteurs se masquent eux-mêmes. Certaines contraintes nécessitent de tout revoir pour faire une salle digne de ce nom.

Je suis plutôt partisan pour ce type d'équipement, tout comme quand on avait changé le projecteur de la salle de cinéma, de faire les choses bien. Si on le fait à moitié, il faudra refaire dans cinq ans, et au bout du compte, cela coûtera plus cher.

De même s'agissant de la climatisation, cet hiver était doux, mais sinon, on voit nombre de personnes en manteau de fourrure dans la salle ou au contraire dégoulinantes l'été...

On est dans un environnement très concurrentiel, et ceci est très important, surtout s'agissant du cinéma, entre Asnières-sur-Seine, Colombes ou Villeneuve la Garenne. En matière de programmation, on ne peut se permettre une baisse de qualité. Asnières-sur-Seine a une programmation très agressive, il faut y faire attention. Quand on perd des « clients », il est très difficile ensuite de les récupérer. Autant effectuer une rénovation pleine afin d'être ensuite tranquille durant 50 ans !

C'est pourquoi cela peut sembler cher, mais c'est utile.

M. LIME.- Je ne voudrais pas que l'on interprète mal mon propos, parce que je ne pense pas m'être opposé à la culture. Concernant le cinéma notamment, il n'y a pas de discussion.

Simplement, je me disais que ce n'est pas illégitime d'y réfléchir. Si on fait un bel écrin, il faut avoir quelque chose à mettre à l'intérieur, de manière un peu récurrente.

Comme vous le dites très justement, nous ne sommes pas tout seuls dans l'environnement proche. C'est une zone urbaine dense, il y a de la concurrence, et effectivement, les problématiques de programmation, en dehors de la fonction que vous évoquez, Monsieur le maire, de salle destinée à la population, notamment aux écoles ou à d'autres fonctions, nécessitent effectivement que l'on s'y attarde.

Si nous allons vers des investissements lourds, comme l'ont fait un certain nombre de municipalités, je pense à celles qui ont créé, toute proportion gardée, des piscines olympiques nécessitant un bassin de 15 m, elles ont une piscine olympique qui leur coûte cher en entretien, mais finalement, n'ont jamais organisé ne serait-ce qu'une seule compétition. C'est un échec en terme d'investissement.

Je posais cette question au regard du montant précité, c'est tout.

M. LE LAUSQUE.- C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a considéré que le volume de cette salle correspondait parfaitement à la population de Bois-Colombes. Nous ne souhaitons pas créer Bercy à Bois-Colombes.

Nous voulons une salle qui soit une salle de spectacle polyvalente et qui puisse être utilisée pour de nombreux spectacles, mais tout en restant à la taille de Bois-Colombes. C'est pourquoi dans cette enveloppe, on a de quoi faire une salle qui soit en parfaite cohérence avec la Commune.

(Arrivée de M. AUZANNET.)

M. le Maire.- Un point de détail, pour vous montrer que dans ce type d'équipement, on n'est tout de même pas démesuré. Je vous donne un exemple, la salle Carpeaux à Courbevoie, construite il n'y a pas si longtemps, peut accueillir 400 personnes, (la nôtre 377), et a coûté à l'époque, 140 millions de francs, soit environ 25 millions d'euros.

Voyez que de consacrer 3 millions d'euros à une rénovation de cette salle, n'est pas démesuré.

On avait cherché à amoindrir le coût, on s'est rendu compte qu'au-delà, c'était très compliqué.

M. LE LAUSQUE.- D'autres questions ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

- Article 1^{er} : Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + », relatif à la rénovation de la salle de spectacles Jean-Renoir, est approuvé.
- Article 2 : Le programme de l'opération servant de fondement à cette consultation est approuvé.
- Article 3 : L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux estimée à 3.000.000,00 euros Hors Taxes – 3.588.000 euros T.T.C (T.V.A 19,6%) valeur décembre 2006, est approuvée.
- Article 4 : Les primes à verser aux candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement de concours sont fixées à 33.100,00 euros T.T.C. par candidat.
- Article 5 : Monsieur le Maire est autorisé exécuter toutes les tâches nécessaires au déroulement du concours qui ne sont pas expressément confiées au jury ou au Conseil Municipal par le Code des Marchés Publics.
- Article 6 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Ministère de la Culture des subventions au taux maximum, ainsi que de tout autre organisme ou administration susceptible de participer au montage de cette opération.
- Article 7 : Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'obtention du permis de construire concernant cette opération.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

-oOo-

TEC/2007/019 - Construction d'un centre de tennis rue Gramme à Bois-Colombes - Approbation du programme de l'opération préalable à la consultation des maîtres d'œuvre - Approbation de l'enveloppe prévisionnelle de travaux de l'opération et des primes à verser aux candidats - Lancement du concours sur « esquisse + » relatif à la désignation d'un Maître d'œuvre - Demandes d'aides financières - Dépôt du permis de construire et du permis de démolir.

M. LE LAUSQUE.- C'est un peu la même chose, je pense qu'il n'est pas inutile de revenir sur le descriptif figurant dans le projet de délibération. Il s'agit de recréer six courts de tennis sur le terrain le Mignon, terrain aujourd'hui sous-employé, et d'en bénéficier pour requalifier ce centre, puisque vous savez que les projets de la ville sont de requalifier toute cette pointe.

Le terrain disposerait en plus de deux entrées, une avenue le Mignon, mais uniquement piétonne, et j'allais dire, de circulation douce, alors que l'entrée de la rue Gramme serait pour les véhicules.

Le coût des travaux s'élèverait à 4,2 millions d'euros hors taxes.

Les concurrents qui seraient écartés à la phase finale toucheraient une somme de 35 100 euros, là encore calculée en application du Code des marchés publics.

Ils devront nous proposer une logique conforme à ce que nous demandons dans le cahier des charges que nous soumettons.

Des questions ?

Mme ROUSSEL.- Le centre de tennis sera en gestion directe ou comme précédemment, une association loi 1901 ?

M. le Maire.- Je vous précise qu'il restera sous la responsabilité de la ville, mais avec une association, parce que si vous n'avez pas une association de tennis, vous ne pouvez pas avoir les subventions de la fédération. C'est ainsi fait en France.

De toute façon, ce sera fait de telle sorte que nous puissions avoir une école de tennis accessible pour tous les jeunes de Bois-Colombes et également, nous tenons beaucoup à ce que soient incluses les opérations tennis au collège ou dans les écoles primaires, qui existent à l'heure actuelle dans le département. Nous voulons pouvoir également en faire profiter tous les jeunes, que ce soit dans le nouveau collège, ou à Camus, ou dans nos écoles primaires, pour une utilisation qui donne satisfaction dans beaucoup d'autres communes du département.

Mme ROUSSET.- Vous souhaitez que ce soit accessible à tout le monde, cela veut-il dire concrètement qu'il y aura une tarification au quotient familial ? L'association aurait l'obligation de mettre en œuvre une politique tarifaire conforme à ce que la mairie souhaiterait ?

M. le Maire.- Vous savez comme moi que dans une association, il n'y a jamais eu de tarification autrement.

Cependant, il existe d'autres systèmes d'aide, par exemple le Conseil Général donne des chèques d'au moins 70 euros aux jeunes pour les quatrièmes, cinquièmes, peut-être sixièmes, tous les ans on étend le dispositif pour leur permettre de s'inscrire dans les associations de leur choix.

On peut trouver d'autres systèmes d'aide. Comparé à un club privé demandant des droits d'entrée pour six mois qui coûtaient cher, on avait peut-être un club privé renommé à Bois-Colombes autrefois, mais combien de Bois-Colombiens allaient jouer ailleurs à cause du coût ? J'ai joué au tennis, et j'ai parfois voulu m'inscrire, je peux vous dire que quand vous avez quatre enfants, c'était assez inaccessible.

C'était une des raisons pour laquelle la fédération voulait depuis longtemps que la mairie, d'une façon ou d'une autre, s'introduise dans ce tennis qui était totalement privé sur Bois-Colombes.

Je veux éviter ce type de travers. A mon sens, dès lors que vous restez maître du bâtiment, que vous l'entretenez, donc indirectement versez des subventions importantes, vous pouvez exiger que l'on pratique des tarifs accessibles au plus grand nombre.

Mme ROUSSET.- C'est un engagement dont on prend note.

M. le Maire.- C'est un engagement que je prends sans aucune difficulté.

Mme ROUSSET.- Ce que vous disiez s'agissant du passé est tout à fait vrai. Une nouvelle somme très importante va être votée pour ces travaux, qui seront payés avec les impôts de tous les citoyens bois-colombiens. Il ne serait pas juste que seuls quelques-uns, à la fin, puissent l'utiliser réellement. Cela me paraît un point très important.

M. le Maire.- Tout à fait d'accord.

Mme LEMETRE.- Je veux rappeler que les enfants vont à la piscine gratuitement par le biais de l'école, font aussi du sport terrestre gratuitement, et ce sera la même chose pour le tennis. Tous les enfants des écoles de Bois-Colombes auront accès au tennis, de même avec l'EMS le mercredi après-midi, avec ses propres tarifs.

Mme ROUSSEL.- La résidence logements étudiants, qui doit être implantée sur le site, pouvez-vous me dire à quoi cela correspond ?

M. LE LAUSQUE.- Ce n'est pas lié au tennis, c'est en définitive pour occuper une partie du terrain, puisque la totalité de l'espace ne sera pas utilisée par les tennis, il a été prévu d'édifier en front de rue, une résidence étudiante, qui sera de hauteur limitée, puisque l'on est dans un quartier où, de toute façon, il faut respecter les règles du PLU.

Mme ROUSSEL.- Elle sera gérée comment ?

M. LE LAUSQUE.- Ce sera une gestion du type logement social, comme toutes les résidences étudiantes. Ce sera le système habituel. On ne fera pas du neuf, on utilisera les systèmes existants. Nous avons déjà étudié comment cela se passait dans différentes communes où se situent des résidences étudiantes. Ce sera d'ailleurs vraisemblablement un immeuble classifié « logement social ».

M. le Maire.- Ces résidences étudiantes sont demandées aux communes. Lorsque nous avons eu des projets sur le quartier nord, cette demande nous a été relayée.

Nous avons pensé que ce type de résidence pourrait être implanté dans ce secteur, parce que vous savez comme moi qu'à terme, sont prévus, mais ce n'est pas du fait de la commune, des tramways et des moyens de circulation au niveau collectif, qui devraient permettre de rendre accessibles les facultés, notamment Nanterre, relativement aisément.

M. LE LAUSQUE.- D'autres questions ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

- Article 1^{er} : Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + », relatif à la construction d'un centre de tennis rue Gramme à Bois-Colombes, est approuvé.
- Article 2 : Le programme de l'opération servant de fondement à cette consultation est approuvé.
- Article 3 : L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux estimée à 4.200.000 euros Hors Taxes – 5.023.200,00 euros T.T.C. (T.V.A. 19,6%) valeur septembre 2006, est approuvée.
- Article 4 : Les primes à verser aux candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement de concours sont fixées à 35.100,00 euros T.T.C. par candidat.
- Article 5 : Monsieur le Maire est autorisé exécuter toutes les tâches nécessaires au déroulement du concours qui ne sont pas expressément confiées au jury ou au Conseil Municipal par le Code des Marchés Publics.
- Article 6 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du Conseil Régional d'Île-de-France, du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative des subventions au taux maximum, ainsi que de tout autre organisme ou administration susceptible de participer au montage de cette opération.
- Article 7 : Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'obtention du permis de construire et s'il y a lieu du permis de démolir concernant cette opération.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

-oOo-

SECRETARIAT GENERAL : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.*

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, propose à l'Assemblée l'élection des membres appelés à siéger au sein des jurys de concours.

DAG/2007/020 - Election des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des jurys des concours relatifs à la construction d'un nouveau centre de tennis et à la réhabilitation de la salle Jean-Renoir.

M. LE LAUSQUE.- Vous l'avez vu dans l'exposé des motifs, nous rappelons que le jury sera composé, d'une part, de personnalités dites compétentes, des architectes, économistes, etc ; et d'autre part, d'élus.

Le jury doit être composé du maire qui est président, puis de cinq élus, élus à la proportionnelle, selon les règles usuelles.

Ceci fait en théorie, cinq titulaires, dont quatre qui seraient pour la liste majoritaire, et un pour la liste d'opposition.

Même chose pour le nombre de suppléants, bien évidemment, puisqu'il y aura autant de suppléants que de titulaires.

Je vous indique que nous avons considéré que suppléants et titulaires pourraient participer aux réunions du jury, de telle sorte qu'ils soient informés. La seule différence, bien évidemment, cela résulte de la loi, c'est que les suppléants n'auront pas voix délibérative au moment du vote, puisque seuls les titulaires pourront s'exprimer.

Ceux qui voudront participer en tant que suppléants le pourront, et bien sûr s'exprimer, cela permettra d'avoir un panel plus général que le simple nombre de titulaires.

Avez-vous des questions ?

Je dois vous poser la question traditionnelle, nous avons le choix, soit de voter à bulletins secrets, soit à main levée.

Il faut que nous délibérions, préalablement au vote, sur cette question.

Qui est pour le vote à bulletins secrets ?

Qui est pour le vote à main levée ?

(Il est décidé d'un vote à main levée à l'unanimité.)

M. LE LAUSQUE.- On m'a communiqué la liste des candidats pour le **jury du centre de tennis.**

▪ Pour la liste Bois-Colombes ensemble

- Titulaires :

- . M. LE LAUSQUE
- . Mme LEMETRE
- . M. DANNEPOND
- . M. AURIAULT

- Suppléants :

- . Mme BRENTOT
- . M. FOSSET
- . M. JOUANOT
- . Mme GERARD

▪ Liste AGBC

- Titulaire :

- . M. LIME

- Suppléant :

- . Mme ROUSSEL

(Il est procédé au vote.)

Jury de rénovation de la salle Jean Renoir.

▪ Pour la liste Bois-Colombes ensemble

- Titulaires :

- . M. LE LAUSQUE
- . M. VIELHESCAZE

- . M. DANNEPOND
- . M. LOUIS
- Suppléants :
 - . Mme BRENTOT
 - . M. JOUANOT
 - . M. DINANIAN
 - . Mme GERARD

- Liste AGBC
- Titulaire :
 - . M. DORSO
- Suppléant :
 - . Mme BELPERCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité.

Nombre de votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	18
Liste BOIS-COLOMBES ENSEMBLE	27
Liste ALLIANCE À GAUCHE POUR BOIS-COLOMBES	7

Article 1^{er} :

Sont élus par le Conseil Municipal, parmi ses membres, pour siéger au sein du jury de concours relatif à la construction d'un nouveau centre de tennis :

Liste : Bois-Colombes Ensemble

Titulaires :

- M. LE LAUSQUE
- Mme LEMÊTRE
- M. DANNEPOND
- M. AURIAULT

Suppléants :

- Mme BRENTOT
- M. FOSSET
- M. JOUANOT
- Mme GERARD

Liste : Alliance à Gauche pour Bois-Colombes

Titulaire :

- M. LIME

Suppléant :

- Mme ROUSSEL

Article 2 : Sont élus par le Conseil Municipal, parmi ses membres, pour siéger au sein du jury de concours relatif à la réhabilitation de la salle Jean-Renoir :

Liste : Bois-Colombes Ensemble

Titulaires :

- M. LE LAUSQUE
- M. VIELHESCAZE
- M. DANNEPOND
- M. LOUIS

Suppléants :

- Mme BRENTOT
- M. JOUANOT
- M. DINANIAN
- Mme GERARD

Liste : Alliance à Gauche pour Bois-Colombes

Titulaire :

M. DORSO

Suppléant :

Mme BELPERCHE

-oOo-

ENVIRONNEMENT : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.*

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, et en l'absence de Monsieur VINCENT, présente à l'Assemblée le dossier relatif aux travaux.

TEC/2007/021 - Rénovation de la Place Jean-Mermoz et de ses abords - Demande de subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

M. LE LAUSQUE.- Je ne reprends pas l'exposé des motifs que vous connaissez, puisque celui-ci rappelle les travaux que nous avons décidé de réaliser au niveau de la place Jean Mermoz, et de retraiter la totalité de l'espace.

Aujourd'hui, nous vous demandons de délibérer afin que Monsieur le maire puisse solliciter, avec l'aval du Conseil, le Conseil Général des Hauts-de-Seine afin d'obtenir une subvention à hauteur de 57 169 euros, montant maximum auquel nous pourrions prétendre.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article Unique : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Département des Hauts-de-Seine, des aides financières au taux maximum pour l'opération de requalification de la Place Jean-Mermoz et de ses abords.

-oOo-

AMENAGEMENT URBAIN : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.*

URB/2007/022 - Travaux d'amélioration dans le parc des Bruyères et le square Franklin-Roosevelt – Autorisation donnée au Maire de déposer les demandes de permis de construire.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

M. LE LAUSQUE.- Il s'agit de la construction de toilettes au parc des Bruyères. Les réservations sont préparées, il n'y a plus qu'à édifier maintenant le bâtiment lui-même qui pourrait l'être pour l'été prochain, ce qui est une nécessité.

Le deuxième permis qui sera déposé par M. le maire, concerne la création de locaux dans le square Franklin Roosevelt.

En réalité, il s'agit de fermer le préau se trouvant actuellement sous le logement du gardien, dans le parc, pour y faire un local de stockage des matériaux utilisés par les boulistes, et d'y créer également un petit local afin de permettre au gardien, quand il est en fonction à l'intérieur du parc, de se mettre à l'abri ou d'avoir une réserve facilement accessible.

Avez-vous des questions ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article Unique : Monsieur le Maire est autorisé à déposer les dossiers de demande de permis de construire relatifs à la création de toilettes et d'un local de gardien au parc des Bruyères et à la création d'un local de gardien et de réserves pour les activités au square Franklin-Roosevelt.

-oOo-

SECRETARIAT GENERAL : *Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le dossier portant sur la modification du règlement intérieur de la Régie du stationnement.

DAG/2007/023 - Modification du règlement intérieur de la Régie municipale chargée du service public du stationnement payant.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

M. le Maire.- Concernant le report des élections municipales en mars 2008, afin que ceux qui s'occupent du conseil d'administration puissent rester en place jusqu'à la prochaine élection, ainsi que cela se fait en ce moment dans à peu près tous les syndicats mixtes du département, il vous est proposé de ne plus mentionner de durée, puisque cela fait quelquefois que les élections sont avancées ou reportées, afin que la durée du mandat du président et du vice-président expire en même temps que celle du conseil d'administration qui les a élus, et qui peut bien sûr être rééligible.

Si vous en êtes d'accord, c'est simplement afin que les mandats des personnes en place soient prolongés jusqu'aux prochaines élections.

M. LE LAUSQUE.- Y a-t-il des questions ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Le premier alinéa de l'article 5 du règlement intérieur de la Régie municipale chargée du service public du stationnement payant est rédigé comme suit :

« Les mandats des administrateurs expirent en même temps que celui du Conseil Municipal de Bois-Colombes qui les a désignés. Le Conseil d'Administration est alors renouvelé dans son intégralité après chaque renouvellement du Conseil Municipal. »

Article 2 : Le deuxième alinéa de l'article 6 du règlement intérieur de la Régie municipale chargée du service public du stationnement payant est rédigé comme suit :

« La durée du mandat de Président et de Vice-Président expire en même temps que celui du Conseil d'Administration qui les a élus. Ils sont rééligibles. »

-oOo-

FINANCES : Rapporteur Monsieur DANNEPOND.

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, donne la parole à Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.

FIN/2007/024 - Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2006.

Monsieur le Maire ayant quitté la Salle du Conseil.

M. DANNEPOND.- Nous allons commencer par l'approbation du compte administratif de la commune pour 2006.

Dans le projet de délibération, vous avez deux tableaux présentant les résultats d'exécution en section de fonctionnement et en section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Je vous lirai cette délibération en fin d'intervention, puisqu'il faut préalablement à ce vote global, voter, comme vous le savez, à la fois par chapitre et par opération, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Dans vos documents, vous avez d'ailleurs en page blanche, la grille qui va vous permettre de voter ce compte administratif 2006.

Parmi ces documents, un document principal vous présente le détail du compte administratif 2006 de la Commune, et un autre concerne toutes les annexes, c'est-à-dire les comptes annuels de tous les organismes ou associations subventionnés par la ville.

Afin de mieux appréhender le document du compte administratif, il vous a été joint un rapport du compte administratif 2006, où sont mentionnés un certain nombre de détails relatifs à l'exécution budgétaire.

On peut passer brièvement en revue ce rapport.

Concernant le budget de fonctionnement, l'exécution budgétaire a été de 97,39 % pour les dépenses de fonctionnement, par rapport au budget primitif 2006 voté au mois de mars.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, il a été permis de ne pas utiliser 1 169 000 euros de crédits qui avaient été budgétés.

Vous avez ensuite la liste des principaux postes budgétaires pour lesquels les dépenses n'ont pas été réalisées.

Page 2, un tableau retrace l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur les quatre dernières années, à la fois en valeurs et en pourcentages.

Au-dessous, figurent les principales évolutions entre 2005 et 2006, qui vous donnent un certain nombre d'informations.

Concernant les dépenses d'ordre, vous savez que ce sont des écritures purement techniques entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, liées aux opérations calculées, notamment tout ce qui concerne les dotations aux amortissements, les dotations aux provisions et les cessions.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, le taux de réalisation est de 101,13 % par rapport aux recettes réelles budgétisées au BP 2006. Cela provient essentiellement des droits de mutation sur le marché immobilier, puisque par définition, au BP, nous ne pouvons estimer à l'euro près, l'ensemble des transactions immobilières qui auront lieu sur la ville.

Nous avons mentionné également, par grands chapitres, l'évolution des recettes de fonctionnement de la ville, entre 2003 et 2006, ainsi qu'un certain nombre d'explications sur ces évolutions.

Ensuite, page 4, vous avez les principaux résultats de la section de fonctionnement, on s'aperçoit que le solde des opérations de l'exercice est positif de 1 332 000 euros.

Nous avons un résultat antérieurement reporté de la section de fonctionnement, de 1 388 000 €, soit un résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2006, de + 2 721 000 euros.

Ensuite, un paragraphe excessivement important sur l'évolution de la section de fonctionnement qui permet le financement de la section d'investissement, et en 2006, le financement total de la section d'investissement par la section de fonctionnement s'est élevé à 5 478 000 euros, ce qui représente 15 % des recettes réelles de fonctionnement, et 40 % des dépenses de la section d'investissement.

C'est-à-dire que la section de fonctionnement a participé à l'autofinancement, à hauteur de 40 % de la section d'investissement.

Concernant le budget d'investissement, nous avons indiqué l'inventaire des dépenses réelles d'investissement réalisées. Globalement, ces dépenses d'équipement ont représenté 11 517 000 euros sur l'exercice, et également, il y a eu des remboursements d'emprunt pour 4 416 000 euros. Vous avez la liste des principaux investissements réalisés sur la ville pour 2006.

Vous avez également un paragraphe sur les dépenses d'ordre, sur lequel je ne m'étendrai pas.

Ensuite, sont indiquées les recettes réelles d'investissement, qui ont permis de financer l'ensemble des dépenses d'investissement. Les principales sont le fonds de compensation de la TVA, pour un peu plus de 1 million d'euros et 2 641 000 euros de subventions encaissées au titre des travaux réalisés par la ville.

Il s'agit à la fois de subventions du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour 1 271 000 euros, de la Région pour 88 000 euros, de la DRAC pour 305 000 euros, du STIF pour 88 000 euros, de la CAF pour 40 000 euros, et de l'aménageur pour la ZAC des Bruyères, pour environ 700 000 euros.

La régie du parking a également remboursé la ville au titre de son avance remboursable, à hauteur de 80 000 euros.

Egalement, pour financer ces investissements, des emprunts ont été contractés pour 4 470 000 euros, dont 3 400 000 euros, uniquement au titre de l'exercice. L'affectation du résultat de l'exercice 2005 a permis de financer toutes ces opérations.

Ensuite, au même titre que la section de fonctionnement, sont mentionnés les principaux soldes de la section d'investissement.

Le résultat de l'exercice est de - 1 494 000 euros.

Il y a des soldes à réaliser de - 1 746 000 euros. Ce sont des projets inscrits au BP dans leur globalité, et sur plusieurs années. Nous sommes obligés, de par la loi, de les mentionner en « restes à réaliser » et ils seront repris au BP 2007.

Nous arrivons à un résultat de la section d'investissements de - 3 240 000 euros, au titre de l'exercice 2006.

Avez-vous des commentaires ou des questions à propos de ce rapport ?

M. DORSO.- Je souhaiterais quelques éclaircissements sur différents points.

Concernant les ratios de la page 3 du compte administratif, je note qu'ils sont quasiment tous supérieurs à la moyenne de la strate.

Un seul est supérieur, celui relatif à la DGF. En particulier, ce qui m'interpelle le plus, c'est l'encours de la dette par habitant, supérieur de 36 % à celui de la strate. J'aimerais que vous m'expliquiez comment interpréter ce fait.

A propos des recettes, j'ai noté que 67 % des subventions du département n'ont pas été recouverts, je me demande si c'est préoccupant.

Autre question : pourquoi n'y a-t-il pas de subvention de la Région, dans les recettes ?

Au sujet des dépenses, je note que les charges financières continuent à monter, + 16 % entre 2005 et 2006.

Enfin, concernant les investissements, 27 % des dépenses sont consacrées au remboursement de la dette. Devons-nous nous en inquiéter ? Les prévisions d'investissements réalisées à seulement 54 %, est-ce consécutif à des prévisions trop optimistes ?

Enfin, un point de détail sur les présentations croisées par fonction, j'en ai relevé une qui m'a amené à m'interroger. Pourquoi les recettes sont-elles supérieures de plus de 20 % aux dépenses, s'agissant de la collecte et du traitement des ordures ménagères ?

M. DANNEPOND.- Concernant le premier ratio, et c'est valable également pour tous les ratios calculés par habitant, vous savez que la population théorique de Bois-Colombes est de 24 048 habitants, d'après le recensement de 1999, et cette population n'est plus du tout d'actualité. En effet, au dernier recensement intermédiaire, la population de Bois-Colombes était environ de 27 500 à 28 000 habitants et progressera encore dans les années à venir, avec la fin de l'aménagement de la ZAC des Bruyères.

L'ensemble des ratios calculés par rapport à la population ne sont absolument pas pertinents, je dirai dans l'analyse et l'évolution des différents critères économiques de la ville.

Concernant la section d'investissement, vous savez qu'au BP 2006 avait été inscrit l'ensemble de l'opération du CTM. Cette opération représentait à peu près 5 M€, et n'a pas été du tout réalisée sur l'exercice 2006. Elle le sera au titre de 2007.

C'est pourquoi le ratio de dépenses d'investissements réalisées par rapport à ce qui avait été budgétisé, tourne autour de 55-60 %.

Si vous enlevez l'opération CTM, on arrive à un taux de réalisation de 85 %.

Concernant les charges financières, comme vous le savez, les taux d'intérêt ont légèrement augmenté sur l'exercice 2006. Les mouvements financiers, à travers la gestion de trésorerie, sont de plus en plus importants. Vous l'avez vu dans les différents tableaux où entre 2003 et 2006, il y a pratiquement 6 à 7 millions d'euros de mouvement de recettes et de dépenses en plus.

Ceci génère effectivement des mouvements financiers infra annuels, donc des décalages de trésorerie, puis des frais financiers.

Quant à la dette, comme on l'avait signalé en commission, l'encours au 31 décembre 2006 s'éteint au bout de 16 ans. C'est-à-dire que si au 1^{er} janvier 2007, la ville de Bois-Colombes ne s'endettait plus, l'encours de dettes s'éteindrait au bout de 16 ans, ce qui est très faible pour le type d'équipement financé par emprunt, comme des écoles ou des gymnases.

Comme je vous le rappelle souvent, ce n'est pas l'encours de la dette qui est important, mais les capacités de la ville à rembourser, et ses capacités sont de plus en plus importantes.

De plus, comme vous avez pu le voir dans le rapport du compte administratif, c'est la première fois, en 2006, que 40 % des dépenses d'équipement sont autofinancées par la section de fonctionnement.

Là, on s'aligne progressivement sur des standards économiques où s'applique une règle de gestion de bon père de famille, que l'on apprend dans toutes les bonnes écoles de commerce ou universités, la règle des fameux 50-50, un sou emprunté, un sou auto financé, par rapport à un projet d'investissement.

On arrive à 40 %, ce qui me semble tout à fait correct.

M. AUZANNET.- Je voudrais quelques compléments également concernant l'endettement. C'est vrai que ramenées par habitant, compte tenu des évolutions que rappelait M. DANNEPOND, les choses peuvent paraître biaisées. Il faut effectivement tenir compte de l'évolution démographique.

En revanche, si l'on compare sur la chronique 1999-2006, là on compare Bois-Colombes à Bois-Colombes, ce qui est une façon de faire un peu le bilan de votre gestion.

Là c'est + 46 %, tout de même... Il y a une augmentation particulièrement significative de l'endettement.

D'ailleurs, sur l'exercice 2006, par rapport aux prévisions initiales, + 16 %, toujours sur l'endettement, et par rapport à 2005, + 20 %.

On voit que l'on est tout de même sur une tendance à la hausse. Cette année comme les années précédentes, vous nous dites que cela ira mieux demain. Vivement demain !

On aura l'occasion l'année prochaine de refaire le bilan, et certainement, M. DANNEPOND et moi-même tiendrons les mêmes propos ! Mais cela ira mieux demain...

Ce niveau d'endettement particulièrement élevé, avec également un haut niveau d'impôts, est certainement quelque part, l'explication du faible taux de réalisation en matière d'investissements, où plus de 5 millions d'euros ont été annulés.

Je ne parle pas des reportés, je parle d'annulations pour plus de 5 millions d'euros.

Il est vrai que le centre technique municipal a été décalé. Un rapide calcul, Monsieur DANNEPOND, ce n'est alors pas 80 % de taux de réalisation, mais 75 %, hors centre technique municipal.

Cependant, si l'on regarde plus en détail, sur la mise en sécurité des bâtiments, le taux de réalisation est de 25 %.

Quels bâtiments méritant une mise aux normes, en termes de sécurité, ont été reportés ? Et quelle sont les conséquences de ce report pour la sécurité des habitants, des équipements scolaires, des scolaires et autres ?

L'îlot Mermoz a un taux de réalisation de 48 %.

Puis, on aura peut-être l'occasion d'y revenir tout à l'heure, lors du débat d'orientations budgétaires, le taux de réalisation sur la ZAC des Bruyères n'est que de 20 %.

C'est vrai, un faible taux de réalisation sur la ZAC des Bruyères, compte tenu que l'on n'arrive pas à trouver où sont les ressources de cette ZAC, où avez-vous mis l'argent, j'ai envie de dire.

Bien sûr, je ne mets pas en cause votre probité, mais la question des ressources attendues depuis des années et des années de la ZAC des Bruyères, on voit pour l'instant les charges, mais pas vraiment les ressources.

Je crois que ce compte administratif est à l'image de votre gestion. On retrouve là aussi un certain nombre de commentaires, d'observations qui avaient été formulés par la Chambre régionale des comptes, et cette année encore, nous ne pouvons que regretter que vous n'ayez pas mis en application, mais le pouviez-vous, compte tenu des engagements que vous aviez pris d'un point de vue financier, de respecter ces recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Pour ces différentes raisons, vous comprendrez que notre groupe votera contre le projet de compte administratif que vous nous soumettez ce soir.

M. DANNEPOND.- Je comprends bien votre position, Monsieur AUZANNET. C'est étonnant, parce qu'avec vos collègues, M. DORSO et Mme ROUSSEL, nous avons des discussions nettement plus constructives en commission.

Je suppose que c'est la scène théâtrale du Conseil municipal qui vous fait partir dans des envolées lyriques connotées d'une certaine mauvaise foi, notamment à propos des recettes de la ZAC.

Il vous suffit de prendre le tableau de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement, chapitre 73.1 Impôts et taxes, année 2003 : 16 140 000 euros perçus par la ville de Bois-Colombes ; année 2006, 20 402 000 euros, soit 4 300 000 euros de plus.

Cherchez... Voilà, la ZAC est arrivée !

M. AUZANNET.- Pourrait-on avoir un bilan global, pas sur une seule année mais sur l'ensemble, des recettes et des charges ?

Il serait également intéressant que sur la ZAC, puisque vous pointez et rentrez dans le débat, mais cela fait partie de la règle du jeu, de connaître le montant des profits réalisés par l'aménageur privé.

Je rappelle que sur la ZAC, sur le fond, il n'y avait pas de désaccord entre nous sur le contenu même du projet, mais nous avons un sérieux désaccord sur le choix de l'aménageur.

De ce point de vue, il serait bien, peut-être ce soir, que vous nous donniez des éléments sur les profits réalisés par l'aménageur.

Je me souviens de l'audition du patron de la SEFRI-CIME, qui était venu plancher au Conseil municipal lorsque, avec mes collègues, nous avons posé la question : s'il y avait des profits, des recettes supérieures ? On sait que l'immobilier marche bien en ce moment.

On avait demandé s'il envisageait de les rétrocéder à la Commune. Il avait éclaté de rire, en disant : « *S'il y a profit, c'est pour moi !* ». On avait l'impression d'être aux Guignols de l'info, face à la World Company.

J'aimerais aujourd'hui connaître le bilan, et quels sont les profits réalisés par l'aménageur privé. Mais peut-être allez-vous nous expliquer ce soir qu'ils ont perdu de l'argent ? J'aurais du mal à vous croire.

M. le Maire.- Je ne dis pas qu'il perd de l'argent et surtout, j'espère qu'il n'en perdra pas, parce qu'en général, plus il en gagne, plus cela en fait gagner à la Commune ! La Commune a assez peu investi, et parce que nous avons fait le choix d'un aménageur privé, nous avons sûrement accéléré la reconversion de ce site.

Je peux vous dire qu'actuellement, je me félicite encore du choix de cet aménageur.

D'ailleurs, nous sommes dans des discussions actives avec des entreprises qui devraient prendre prochainement les 60 000 m² de bureaux en construction, qui doivent être livrés en 2009.

Nous sommes en discussion avec RFF, et d'ailleurs l'achat des terrains RFF est conclu, également avec la SNCF qui doit nous vendre dans les mois à venir, les autres terrains.

Je peux vous dire qu'il y aura de toute façon de nouveaux avenants avec l'aménageur, qui nous permettront de percevoir à nouveau un certain nombre de fonds, et je ne crois pas que la Commune, en quoi que ce soit, ait été lésée par l'opération des Bruyères, mais qu'elle en profite largement. Elle en profite au niveau d'un nouveau quartier, applaudi non seulement, monsieur AUZANNET, par des gens de droite, mais aussi de gauche, puisque certains viennent le visiter trouvant que c'est plutôt une reconversion de friche industrielle particulièrement réussie.

De plus, la Commune a déjà bénéficié d'un certain nombre de retombées, et ce qui devrait arriver va consolider le renouveau économique de la ville.

Je comprends très bien que vous ayez un avis inverse, mais vous comprendrez que je ne puisse pas, moi, accepter votre point de vue, ce qui me paraît légitime.

Je vous rappelle ce que j'ai déjà dit, il vaut mieux de toute façon être aujourd'hui face à l'avenir à Bois-Colombes, que d'être comme nous étions lorsque nous avons repris la Commune, lors du premier mandat, sachant, puisque c'était déjà annoncé, qu'une entreprise comme Hispano-Suiza, qui à l'époque représentait 50 à 55 % des taxes professionnelles, partait.

Personne, entre 1995 et 1999, ne croyait qu'il y avait une seule chance de réussir cette reconversion de cette friche et de ce site.

Aujourd'hui, je peux vous dire que plus personne ne considère que c'est un lieu à ne pas prendre au sérieux puisque, effectivement, c'est un des rares endroits encore en première couronne, à offrir des capacités pour des entreprises importantes.

C'est pourquoi on peut se permettre aujourd'hui de discuter avec elles, et je pense d'une certaine façon, assurer non seulement certaines ressources pour la ville, mais aussi amener tout un nouveau pan de vie au niveau de ce quartier, qui en avait bien besoin.

Sinon, aujourd'hui, nous aurions 20 hectares, qui pourraient être encore une zone de non-droit, et tout à fait désagréable pour tous ceux qui bordent cette zone.

Mon plus grand désir est de réussir à transvaser une partie de cet argent sur les projets, justement du quartier nord, parce que c'est le quartier des Bruyères qui va permettre de rénover l'autre extrémité de Bois-Colombes, qui en a bien besoin en certains domaines, ce que je n'ai jamais nié, et auquel je tiens beaucoup. Même si vous affirmez parfois le contraire !

M. AUZANNET.- Le qualitatif de la ZAC des Bruyères n'est pas à remettre en cause, c'est incontestablement quelque chose qui apporte un plus, une valeur ajoutée au niveau qualitatif. C'est une réussite. Nous n'avons jamais été en désaccord avec le contenu.

Votre discours est un peu qualitatif, or je souhaite un bilan économique, avec des chiffres. Vous me dites, c'est bien, c'est beau, mais je demande le bilan financier, les profits de l'aménageur.

Les indicateurs que je connais aujourd'hui sont ceux que vous nous livrez au travers de ce compte administratif, où l'on constate toujours une augmentation de l'endettement, pas de baisse des impôts à l'horizon. Je termine sur un dernier ratio, et là, j'exclus les comparaisons par habitant, je partage l'avis de M. DANNEPOND, la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, c'est-à-dire la charge, le capital immobilisé par rapport aux rentrées fiscales et autres, est de 94 % à Bois-Colombes, contre 79 % sur des communes de même population et de même strate ! Nous n'avons pas de bons indicateurs.

Depuis le rapport de la Chambre régionale des comptes, il n'y a pas eu d'amélioration mais plutôt une aggravation. J'attends toujours une démonstration, en quoi d'un point de vue économique, cette ZAC apporte à l'ensemble de la collectivité. J'imagine qu'il y a des profits, mais pour la collectivité, je ne les vois pas encore.

M. LE LAUSQUE.- Monsieur AUZANNET, vous nous parlez toujours d'aménageurs public et privé et demandez des bilans de l'aménageur privé.

Il y a eu deux ZAC à Bois-Colombes, l'une n'est pas finie, l'autre l'est, au bout de 10 ans, et a bénéficié d'un aménageur public.

Vous cherchez dans cette ZAC ce que sont les équipements publics. Un square public dans une cour privative, quel bel équipement public ! Il ne génère que des difficultés pour la Commune, et des soucis pour les riverains. Voilà le bilan d'une ZAC avec un aménageur public.

Maintenant, puisque vous voulez le bilan, peut-être faudrait-il nous expliquer comment la commune de Bois-Colombes aurait payé les terrains sur lesquels s'est construite cette ZAC. Nous n'étions propriétaires que des voiries sur cette zone et rien d'autre.

Qui aurait payé les terrains ? Je vous rappelle qu'en France encore, on ne peut construire sur le bien d'autrui. Sans être propriétaires, nous ne pouvions rien faire.

Qui était à même de mettre les milliards qu'il fallait, pour l'acquisition des 20 hectares de terrain ?

Quand vous donnerez la réponse, nous y verrons plus clair sur vos soucis d'obtenir les bénéfices réalisés par le promoteur.

Avant de faire de la promotion et des bénéfices, c'est lui qui investit.

M. AUZANNET.- La réponse à votre interpellation est simple, l'aménageur public dont vous parlez, sur le centre-ville, c'est la SEM 92, dirigée par le Département.

M. LE LAUSQUE.- Non, je parlais de l'AFTRP, parce que la SEM 92 n'a rien fait sur le centre-ville.

Elle aurait voulu faire...

Je vous ai dit qu'il n'y a eu que deux ZAC. La SEM 92 devait faire et n'a pas fait sur Bois-Colombes. On nous a d'ailleurs revendu, je vous rappelle, l'immeuble de la place Gabriel Péri, qui se trouvait dans le périmètre de la SEM 92 . Nous l'avons racheté beaucoup plus cher qu'il n'avait été acquis.

Je ne parlais pas de cela, mais de la ZAC dite du lieu originel, qui a mis 10 ans à se réaliser.

En 10 ans, la nôtre est largement plus large, plus grande, plus avancée, que l'autre située sur des terrains propriété de la ville pour une grande part.

M. AUZANNET.- Sur la commune voisine, le site Kléber Colombes, réaménagé par l'AFTRP, est une parfaite réussite.

M. LE LAUSQUE.- On ne réussit pas toujours, donc on ne peut pas déclarer péremptoirement que Pierre est bien, et Paul mauvais. Il faut voir aussi le positif.

M. AUZANNET.- Vous n'avez pas répondu sur les profits de l'aménageur.

M. LE LAUSQUE.- Avant de connaître les profits, je voudrais déjà savoir combien il a investi, mais cela ne vous intéresse pas. Si on revenait au budget, ce serait plus intéressant.

Mme ROUSSET.- Vous avez parlé de la ZAC des Bourguignons qui avait mis du temps à ce faire. A l'époque, vous n'étiez pas favorable à cette ZAC, si vous vous souvenez bien.

M. LE LAUSQUE.- Le problème n'est pas là ! Que j'y sois favorable ou pas, une majorité était là pour faire. J'étais élu de la minorité ! Que je sois contre, ce n'est pas moi qui ai empêché de faire !

Mme ROUSSEL.- Les bâtons dans les roues, moi je me souviens !

M. LE LAUSQUE.- Vous avez la mémoire oublieuse !

M. le Maire.- Tout le monde était pour nos projets, madame ROUSSEL ? Je pense qu'il y a toujours eu une majorité et une opposition, cela me paraît légitime.

Revenons au compte administratif.

M. AUZANNET.- On ne vous empêche pas d'avancer, puisque vous dites avoir un bon bilan !

M. LE LAUSQUE.- Nous allons donc avancer, et je vous propose de passer au vote, une fois que M. le maire sera sorti.

(Monsieur le maire quitte la salle du Conseil.)

M. LIME.- Avant le vote, je souhaiterais prendre la parole, si vous le permettez.

De manière peut-être plus terre à terre que l'échange précédent, qui était tout à fait intéressant tout de même, je voulais revenir sur les dépenses de fonctionnement.

Je note, mais c'est devenu une tradition, que les charges de personnel, notamment, ne sont pas réalisées, et je voulais illustrer le propos avec un exemple que je connais assez bien, à savoir que les enfants bénéficient de la piscine, comme le spécifiait Mme LEMETRE. La difficulté est la réglementation pour bénéficier de la piscine, qui fait que les enseignants doivent être accompagnés de deux parents ou deux accompagnateurs volontaires, et bien sûr, un maître-nageur est présent, mais c'était déjà la règle il y a quelque temps.

Toutefois, sur le dernier point, le bénévolat des accompagnateurs, le système fait que les enfants, notamment, bénéficient de ces activités, selon la disponibilité des parents. La plupart du temps ou en tout cas très souvent, ces activités sont annulées ou différées...

Mme PATROIS.- Non.

Pour une école, et pour une classe, cela a été le cas.

M. LIME.- Laissez-moi terminer s'il vous plaît.

Vous connaissez de près le sujet, puisque vous fréquentez cette école indirectement, mais je dis que c'est une très bonne idée qu'ils aillent à la piscine, ce n'est pas le problème, mais tout baser sur le bénévolat, c'est malheureusement compliqué.

Je demande simplement, et c'est du bon sens que je vous propose, que les animateurs présents dans les écoles, pour d'autres fins, puissent être utilisés afin que ces activités aient lieu de manière complète, et que, j'allais dire, une toute petite frange de ce que vous n'avez pas consommé sur le budget du personnel, puisse l'être sur cette activité-là.

C'est une illustration qui m'a touché directement et que je peux citer de bonne foi.

J'imagine que ce type de problématique, dont nous avons parlé avec Mme LEMETRE, également concernant les moniteurs sportifs dans le cadre des activités de Bois-Colombes sport, ou dans d'autres services apportés à la population, doit pouvoir se dupliquer avec d'autres exemples.

Je vous suggère, en toute tranquillité, que l'on puisse peut-être faire évoluer un peu les choses de ce point de vue, tout en maintenant cette logique de bénévolat, qui me paraît saine dans la démarche, mais évidemment insuffisante en tant que telle, afin que tout fonctionne pour le mieux sur ces activités-là.

M. LE LAUSQUE.- Je vous remercie.

Mme PATROIS.- Concernant les accompagnateurs, c'est valable pour la grande section de maternelle. C'est une réglementation de l'Education nationale, et non de la ville.

Je suis déjà allée avec mon petit-fils parce qu'il n'y avait pas de parents disponibles. Je l'ai fait pour ne pas les priver, mais ce n'est pas mon job.

Concernant la piscine, une classe a été pénalisée, celle de mon petit-fils. Dans les autres écoles, ce n'est pas le cas.

Mme LEMETRE.- Je tiens à rappeler aussi qu'un des maîtres nageurs moniteurs a été malade, mais il n'y a pas eu de suppression de l'activité piscine.

M. LIME.- Je ne critique pas le principe des accompagnateurs pour davantage de sécurité, c'est normal, mais tout baser sur ce principe, c'est très compliqué.

Vous avez raison de spécifier que le cas ne se répète pas tous les matins, il faut dire la vérité telle qu'elle est, mais c'est tout de même toujours le fil du rasoir.

Entre les cas cités, où les activités ont dû être annulées ou différées, et les difficultés à chaque fois pour avoir les accompagnateurs nécessaires, je disais que compte tenu que des budgets sont prévus à cet effet et ne sont pas consommés, ce n'est pas la rémunération de quelques heures d'un animateur, au tarif auquel il est payé, qui modifiera sensiblement le compte d'exploitation de la municipalité, notamment son compte de fonctionnement.

Tel était mon propos.

Mme PATROIS.- C'est éventuellement un problème à soulever en conseil d'école, qui est de la responsabilité de l'Education nationale, je persiste.

Ce n'est pas au moment du vote du compte administratif ou du budget de parler de ces questions-là. Ce problème a déjà été soulevé.

M. LE LAUSQUE.- Cela dit, ce sera une bonne discussion pour une prochaine réunion de commission, vous pourrez en débattre tout à loisir. A présent, nous allons passer au vote du compte administratif, ayant retenu votre observation de base.

Vous avez des grilles pour les votes, agrafées à vos feuilles bleues.

Je vous demande de les remplir pour les votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article Unique : Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2006 est approuvé.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT,
O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT,
J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL,
M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND,
M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-

M. AURIAULT, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A.
BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 voix contre : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE,
A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

VILLE DE BOIS-COLOMBES Direction des
Finances

GRILLES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 POUR LA COMMUNE

Grille de Votes N° 1

LIBELLE		Mandats émis	Rattachement/ reste à réaliser	TOTAL	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS- TENTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT (pages 10 à 15)							
DEPENSES (pages 10 à 12)		32 909 705,46	1 595 048,51	34 504 753,97			
011	Charges à caractère général	8 382 772,98	1 173 503,43	9 556 276,41	26	7	
012	Charges de personnel et frais ass.	18 304 601,55		18 304 601,55	26	7	
014	Atténuation de produits	266,00		266,00	26	7	
65	Autres charges de gestion courante	2 790 709,84	229 733,00	3 020 442,84	26	7	
66	Charges financières	1 075 189,45	191 724,43	1 266 913,88	26	7	
67	Charges exceptionnelles	24 142,86	87,65	24 230,51	26	7	
022	Dépenses imprévues						
023	Virement à la section d'investissement						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 303 480,62		2 303 480,62	26	7	
	Charges exceptionnelles	1 086 679,98					
68	Dot.aux amort.et provisions	1 216 800,64					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	28 542,16		28 542,16	26	7	
67	Charges exceptionnelles	28 542,16					
RECETTES (pages 14 et 15)		34 052 624,17	1 784 859,75	35 837 483,92			
013	Atténuations de charges	14 077,51		14 077,51	26	7	
70	Produits des services	3 065 101,80	247 101,12	3 312 202,92	26	7	
73	Impôts et taxes	20 320 394,72	82 400,00	20 402 794,72	26	7	
74	Dotations, participations	8 692 224,41	1 361 760,71	10 053 985,12	26	7	
75	Autres produits de gestion courante	740 379,52	93 597,92	833 977,44	26	7	
76	Produits financiers	5 386,43		5 386,43	26	7	
77	Produits exceptionnels	1 179 044,81		1 179 044,81	26	7	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 114,10		6 114,10	26	7	
77	Produits exceptionnels	6 114,10					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	29 900,87		29 900,87	26	7	
77	Produits exceptionnels	29 900,87					
SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 16 à 19)							
DEPENSES (pages 16 et 17)		13 620 276,44	2 417 647,30	16 037 923,74			
Hors opérations d'équipement (page 16)							
16	Remboursement d'emprunts	4 416 110,78		4 416 110,78	26	7	
20	immobilisations incorporelles	51 333,33	37 840,70	89 174,03	26	7	
204	Subventions d'équipements versées	825 445,08	146 346,88	971 791,96	26	7	
21	immobilisations corporelles	2 132 507,26	286 356,98	2 418 864,24	26	7	
23	Immobilisations en cours	173 866,03		173 866,03	26	7	

Opérations d'équipement (pages 16 et 17)							
0017	Z.A.C. des Bruyères	304 743,74	701 732,56	1 006 476,30	26	7	
0018	Salle Jean Renoir		11 960,00	11 960,00	26	7	
0021	Ilôt Smirlian	62 931,75	18 320,32	81 252,07	26	7	
0022	Restaurant Municipal	15 206,39	46 880,36	62 086,75	26	7	
0027	Ilôt Mermoz	712 638,28	756 045,74	1 468 684,02	26	7	
0028	Ilôt Pompidou	350 909,65	90 737,06	441 646,71	26	7	
0029	Centre Technique Municipal	9 021,93	161 438,07	170 460,00	26	7	
0031	Réseau téléphonique et informatique	9 758,12		9 758,12	26	7	
0032	Abords ZAC église	195 204,23	787,47	195 991,70	26	7	
0033	Mise en sécurité des bâtiments	25 457,36		25 457,36	26	7	
0036	Quatier Nord – Espaces verts	167 077,24		167 077,24	26	7	
0038	Ilot le Mignon	4 063 444,53	159 201,16	4 222 645,69	26	7	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 114,10		6 114,10	26	7	
192	<i>Plus ou moins-values de cession</i>	6 114,10					
041	Opérations patrimoniales	98 506,64		98 506,64	26	7	
23	<i>Immobilisations en cours</i>	98 506,64					
RECETTES (pages 18 et 19)		15 960 689,20	671 596,73	16 598 285,93			
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 075 776,07		1 075 776,07	26	7	
1068	Affectation n-1	2 340 117,32		2 340 117,32	26	7	
13	Subvention d'équipement	2 641 186,27	637 596,73	3 278 783,00	26	7	
16	Emprunts et dettes assimilées	7 412 754,04		7 412 754,04	26	7	
21	Immobilisations corporelles		34 000,00	34 000,00	26	7	
27	Autres immobilisations financières	88 868,24		88 868,24	26	7	
024	Produits des cessions d'immobilisations						
021	Virement de la section de fonctionnement						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 303 480,62		2 303 480,62	26	7	
19	<i>Plus ou moins-values de cession</i>	203 535,22					
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	883 144,76					
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	1 216 800,64					
041	Opérations patrimoniales	98 506,64		98 506,64	26	7	
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	98 506,64					

-oOo-

M. LE LAUSQUE. Je vous remercie et nous allons demander à M. le maire de bien vouloir réintégrer la salle.

(Monsieur le maire reprend place.)

M. LE LAUSQUE.- Monsieur le maire, nous avons réussi à voter à la majorité.

FIN/2007/025 - Avis sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur Percepteur pour les opérations financières de la Commune pour l'exercice 2006.

M. DANNEPOND.- Vous savez que la comptabilité communale est tenue à la fois en mairie, au service des finances, et dans les locaux de M. le receveur percepteur.

Dans la délibération précédente, il vous était indiqué que les résultats relatifs à l'exécution budgétaire 2006, figurant dans le compte de gestion de M. le receveur percepteur, étaient identiques à ceux qui vous avaient été présentés.

Néanmoins, il faut voter les différents résultats émis par la comptabilité de M. le receveur percepteur.

En **section d'investissement**, le résultat à la clôture de l'exercice 2005 est de - 3 834 543,85 euros ; le résultat de l'exercice 2006 est de + 2 340 412,76 euros.

Ceci donne un résultat à la clôture au 31 décembre 2006, de - 1 494 131,09 euros.

En **section de fonctionnement**, le résultat à la clôture de l'exercice 2005 est de + 3 728 518,63 euros. La part affectée à l'investissement est de 2 340 117,32 euros.

Le résultat de l'exercice 2006 est de 1 332 729,95 euros, ce qui donnait un résultat à la clôture du 31 décembre 2006 de + 2 721 131,26 euros.

Ceci nous donnait, si on additionnait les sections d'investissement et de fonctionnement, le résultat à la clôture de l'exercice 2005, - 106 025,022 euros, la part affectée à l'investissement, 2 340 117,32, le résultat de l'exercice 2006, + 3 673 142,71, un résultat à la clôture au 31 décembre 2006 de 1 227 000,17 euros.

Il en résultait un déficit de clôture de la section d'investissement de 1 494 131,09 euros pour 2006 et un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 2 721 131,26 euros.

En conclusion, nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion 2006 de M. le Receveur percepteur.

M. LE LAUSQUE.- Y a-t-il des observations ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article Unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Percepteur de la Commune pour les opérations financières au titre de l'exercice 2006.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

-oOo-

FIN/2007/026 - Approbation du compte administratif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006.

Monsieur le Maire ayant quitté la Salle du Conseil.

M. DANNEPOND.- Vous savez que c'est la continuité de la mise aux normes de notre réseau d'assainissement, jusqu'au 31 décembre 2012. En termes d'exécution budgétaire, le total du budget du service annexe de l'assainissement, en termes de mandats émis, est de 147 794,34 euros ; en termes de titres émis, de 258 764,30 euros, soit un solde d'exécution de 110 969,96 euros.

Ce qui, compte tenu des résultats reportés de n-1, de + 302 066,60 euros, nous donne un résultat budgétaire de + 413 036,56 euros.

Ce total du budget est à la fois en exploitation et en investissement. Pour la section d'exploitation, nous avons des mandats émis pour 87 977,91 euros, les titres émis pour 152 169,03 euros, le résultat d'exécution de 64 191,12 euros, ce qui donnait le résultat de clôture.

Pour la section d'investissement, nous avons des mandats émis pour 59 816,43 euros, des titres émis pour 106 595,27 euros, un résultat d'exécution de 46 778,84 euros et des résultats reportés de n-1, de 302 066,60 euros, ce qui donne un résultat de la section d'investissement de 348 845,44 euros.

Des restes à réaliser concernent uniquement la section d'investissement. Au titre des recettes, 86 752 euros, ce qui nous donne un excédent cumulé de 435 597,44 euros.

Même chose que pour le compte administratif, vous avez une grille avec les différents chapitres du compte annexe, du service annexe de l'assainissement, à la fois en fonctionnement et en investissement, pour lequel il faut voter les différents chapitres.

M. LE LAUSQUE.- Y a-t-il des observations sur le compte de l'assainissement ?

Nous passons alors au vote.

(Monsieur le maire quitte la séance du Conseil).

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article Unique : Le compte administratif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006 est approuvé.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

1 voix contre : P. AUZANNET.

et 6 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

**GRILLES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006
SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Grille de Votes N° 2

LIBELLE		Mandats émis	Rattachement/ reste à réaliser	TOTAL	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS-TENTION
SECTION D'EXPLOITATION (page 11)							
DEPENSES		58 237,37	29 740,54	87 977,91			
011	Charges à caractère général	42 934,77	29 740,54	72 675,31	26	1	6
012	Charges de personnel et frais ass.						
65	Autres charges de gestion courante						
014	Atténuation de produits						
66	Charges financières	540,93		540,93	26	1	6
67	Charges exceptionnelles	1 459,75		1 459,75	26	1	6
68	Dotations aux amortissements et provisions	13 301,92		13 301,92	26	1	6
022	Dépenses imprévues						
023	Virement à la section d'investissement						
RECETTES		152 169,03		152 169,03			
70	Ventes de produits fabriqués, prest. de services, marchandises	150 836,51		150 836,51	26	1	6
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, participations						
75	Autres produits de gestion courante						
013	Atténuations de charges						
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	1 332,52		1 332,52	26	1	6
SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 14 et 15)							
DEPENSES (page 14)		59 816,43		59 816,43			
13	Subv. d'investissement transférées au compte de résultat	1 332,52		1 332,52	26	1	6
16	Emprunts et dettes assimilées	12 108,24		12 108,24	26	1	6
20	Immobilisations incorporelles						
204	Subventions d'équipements versées						
21	Immobilisations corporelles						
23	Immobilisations en cours	46 375,67		46 375,67	26	1	6
RECETTES (page 15)		106 595,27	86 752,00	193 347,27			
10	Dotations, fonds divers et réserves	93 293,35		93 293,35	26	1	6
1068	Affectation n-1						
13	Subvention d'équipement		86 752,00	86 752,00	26	1	6
16	Emprunts et dettes assimilées						
28	Amortissement des immobilisations	13 301,92		13 301,92	26	1	6
21	Immobilisations corporelles						
021	Virement de la section de fonctionnement						

-oOo-

M. LE LAUSQUE.- J'en ai terminé de ma chansonnette pour cette année, et vous dis à l'année prochaine pour un nouveau concert ! Nous pouvons demander à M. le maire de revenir !

(Retour de M. le maire en séance.)

M. DANNEPOND.- Nous avons aussi un avis sur le compte financier de M. le Receveur percepteur pour le service annexe de l'assainissement 2006, comme pour le compte administratif.

FIN/2007/027 - Avis sur le compte financier du Receveur Percepteur pour le service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006.

M. DANNEPOND.- En **section d'investissement**, le résultat de la clôture de l'exercice 2005 était de 302 066,60 euros ; le résultat de l'exercice 2006 est de 46 778,84 euros, donc le résultat de clôture au 31 décembre 2006 est de 348 845,44 euros.

Concernant la **section d'exploitation**, 93 293,35 euros de résultat à la clôture de l'exercice 2005, la part affectée à l'investissement est de 93 293,35 euros, le résultat de l'exercice 2006 est de 64 192,12 euros, donc un résultat de clôture au 31 décembre 2006, 64 191,12 euros.

Ce qui nous donne les totaux généraux suivants :

- Résultat à la clôture de l'exercice 2005 : 395 359,95 euros.

- Part affectée à l'investissement : 93 293,35 euros.

fonctionnement - Résultat de l'exercice, à la fois de la section investissement et de : 110 969,96 euros.

- Résultat cumulé au 31 décembre 2006 : 413 036,56 euros.

En conclusion, nous proposons d'émettre un avis favorable sur le compte financier de M. le Receveur percepteur.

M. LE LAUSQUE.- Y a-t-il des observations ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article Unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte financier du service annexe de l'assainissement tel qu'établi par le Receveur Percepteur pour l'exercice 2006.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

-oOo-

FIN/2007/028 - Débat sur les orientations générales du budget de la Commune – Année 2007.

Débat sans vote.

M. DANNEPOND.- Comme vous le savez maintenant, le débat d'orientations budgétaires a été institué par le CGCT, pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat a un double objectif. D'une part, discuter des orientations budgétaires qui préfigurent pour le budget primitif 2007 ; d'autre part, faire un point sur la situation financière de la commune.

Nous allons plus particulièrement nous focaliser sur les orientations budgétaires de 2007, étant donné qu'à travers le vote et la discussion relative au compte administratif 2006, nous avons fait un point sur la situation financière de la commune.

Un rédactionnel vous propose les principales orientations budgétaires pour l'exercice 2007, à la fois en section de fonctionnement et en section d'investissement, ainsi qu'un certain nombre de documents annexes : ratios, histogrammes, courbes, sur plusieurs d'années, qui vous donnent différentes évolutions.

Le seul document qui vous manque, par rapport aux exercices précédents, c'est la notification par les services fiscaux des bases. Ce document n'a pas été encore reçu en mairie, c'est pourquoi nous ne l'avons pas donné.

Nous avons simplement eu le chiffre oralement.

En ce qui nous concerne, les principales orientations budgétaires pour l'exercice 2007 sont les suivantes :

- Poursuivre la stabilité des taux des impôts locaux. Cela se réalisera à travers un autofinancement des projets, de plus en plus important, au fil des années, grâce aux excédents de la section de fonctionnement.
- Desancements de projets promis à la population sur l'ensemble du territoire communal, ainsi qu'un développement continu des services à la population.

Le budget de fonctionnement 2007 sera impacté des événements suivants :

- De nouvelles recettes fiscales de la ZAC des Bruyères, monsieur AUZANNET, 400 000 euros tout de même encore en plus, qui viennent s'ajouter aux 4 millions d'euros précédents.
- L'extension de l'école Gramme en année pleine.
- L'ouverture de la crèche Les Diablotins, et la crèche des Petits Princes.
- L'entretien du parc des Bruyères.
- Le développement des actions en direction de la jeunesse durant les vacances scolaires.
- Le développement des classes transportées, l'ouverture probable d'une classe supplémentaire en septembre.
- L'organisation de concerts pour faire de la musique au parc des Bruyères.
- Le renouvellement des marchés publics de collecte des ordures ménagères, et de nettoyage de la voirie.
- La modernisation du service public, à travers la mise en place de nouveaux moyens de paiement, qui seront donc matérialisés par la possibilité pour les Bois-Colombiens de se faire prélever, et par l'utilisation d'un nouveau service SMS qui sera reçu sur les mobiles, pour informer les Bois-Colombiens d'un certain nombre de choses.

Concernant les recettes, le produit des taxes communales attendu va augmenter d'environ 400 000 euros, il va représenter globalement un petit peu moins de 21 millions d'euros.

Les dotations de fonctionnement et de subventions représenteront environ 10 millions d'euros, tandis que les prestations des services communaux représenteront à peu près 3 700 000 euros.

Nous prévoyons une augmentation d'à peu près 5 % des recettes communales par rapport au compte administratif 2006.

En ce qui concerne les dépenses, vous avez les principales évolutions par grandes directions.

La direction des ressources regroupe principalement les ressources humaines, les finances et les moyens généraux. L'évolution de la masse salariale prendra en compte les augmentations indiciaires, les évolutions de carrière, donc la titularisation des agents et le recrutement de nouveaux agents.

Les efforts de formation des agents seront poursuivis, notamment portant sur l'adéquation entre les compétences et les fonctions occupées.

L'année 2007 verra se concrétiser la poursuite de la révision du régime indemnitaire, dont une première phase avait été opérée en 2005 et s'était poursuivie en 2006.

Ainsi, l'enveloppe prévue pour la section des charges personnelles, est d'environ 19,5 millions d'euros, soit une augmentation de 6,5 % par rapport au compte administratif 2006.

Concernant les frais financiers pour l'exercice 2007, il est prévu une stabilité de la charge de la dette, du fait des mesures de sécurisation des taux.

Aujourd'hui, notre dette est à 80 % en taux fixe, ce qui permet, effectivement, de la sécuriser au regard de la fluctuation des taux qui a lieu en ce moment.

Un autofinancement complémentaire de la section d'investissement sera maintenu à un niveau important, soit 520 000 euros.

Le prélèvement automatique des montants facturés aux usagers par le point de paiement centralisé sera effectif courant deuxième trimestre 2007, après harmonisation informatique de l'ensemble des services.

Concernant la direction des moyens généraux et des finances, plus globalement pour l'administration générale de la Commune, 2007 sera marquée par la poursuite des aménagements organisationnels, notamment sur les procédures, le développement du contrôle de gestion, et la valorisation des coûts des prestations directes et indirectes.

Concernant la direction de la population et de l'action sociale et familiale, qui regroupe l'enseignement, la jeunesse, le sport, la petite enfance, la culture, la médiathèque, la police municipale, l'état civil et l'économie, ce budget va s'accroître d'environ 200 000 euros par rapport au compte administratif 2006. Cette augmentation permettra de continuer à développer les services en direction de la jeunesse, d'améliorer les conditions d'accueil dans le temps périscolaire ainsi que la diversité des spectacles proposés à la salle Jean Renoir.

L'augmentation des effectifs scolaires sera d'environ 120 enfants. Celle-ci n'est pas homogène dans toutes les catégories, ce qui engendrera à la fois des ouvertures et fermetures de classes en nombre identique.

Le budget primitif intégrera également les dépenses liées à ces variations d'effectif.

A noter un développement important du nombre de journées par enfant dans les centres de loisirs, + 21 %. Le budget anticipe également la poursuite de cette tendance.

Pour l'école municipale des sports, il est prévu de pérenniser les stages sportifs passeports vacances, destinés aux jeunes Bois-Colombiens, de 6 à 11 ans, pendant les vacances scolaires.

De plus, les séjours proposés aux jeunes sont en augmentation, et permettront une offre adaptée fonction des tranches d'âge.

Le développement des possibilités offertes par le point CYB à la Philotechnique, est maintenu.

Pour le secteur petite enfance, à noter l'ouverture de la crèche Les Diablotins, et celle des Petits Princes.

Egalement, les subventions versées aux différentes associations seront maintenues ou en légère augmentation pour certaines d'entre elles.

Par ailleurs, la subvention allouée par la Ville au CCAS, permettra de poursuivre les efforts entrepris en direction des personnes âgées et de nos concitoyens victimes de handicaps, ainsi que la création d'un pôle insertion.

Des projets en matière de développement économique seront inscrits au budget 2007, tels que la maison de l'emploi.

S'agissant de la direction de l'aménagement urbain et des services techniques, regroupant l'aménagement urbain, la construction et l'environnement, le budget de la direction des services techniques augmentera de 200 000 euros par rapport à 2006. Augmentation due aux crédits alloués pour l'entretien du parc des Bruyères, et à la mise en place de marchés à bons de commande pour l'entretien des bâtiments communaux.

De plus, l'année 2007 sera marquée par le renouvellement du marché du ramassage des ordures ménagères et du nettoyage de la ville.

Ce nouveau marché devra tenir compte de l'agrandissement de la voirie communale avec les livraisons successives sur le quartier des Bruyères. Il en est de même concernant la collecte des ordures ménagères, sans toutefois augmenter le taux de la taxe qui s'y rapporte.

Le plan de ravalement continuera à produire ses effets sur l'embellissement de la ville et la mise en valeur de son patrimoine.

Pour les espaces verts, le développement des crédits s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du plan vert permettant d'embellir les rues de Bois-Colombes, qui nous a valu l'attribution d'une première fleur régionale.

Quant au budget d'investissement pour 2007, les principaux projets d'investissement pour 2007 sont :

- sur la ZAC des Bruyères : la réalisation d'une crèche, d'une mairie de quartier et d'une salle polyvalente, ainsi que l'acquisition du nouveau centre technique municipal, situé sur la pointe sud de la ZAC.

- Sur le quartier nord, il est prévu l'achèvement de la nouvelle place Jean Mermoz et le lancement du concours pour la construction du centre de tennis.

- Sur l'îlot Smirlian, des crédits seront programmés dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du centre sportif Smirlian, ainsi que des travaux sur les trappes de désenfumage.

Afin de poursuivre les opérations programmées sur les îlots Pompidou et le Mignon, des crédits seront affectés aux acquisitions foncières, ainsi qu'au réaménagement du parking situé 48 rue Gramme.

Comme on l'a vu, un concours de maîtrise d'œuvre marquera le point de départ de l'opération de rénovation de la salle Jean Renoir.

Enfin, d'importants travaux seront réalisés dans les écoles, concernant notamment le traitement des peintures au plomb, présentes dans les établissements Pierre Joigneaux, Paul Bert et Jules Ferry. La première phase des travaux sera le passage en liaison froide de la cuisine Jules Ferry, et la réhabilitation complète des réfectoires. Cette phase débutera cet été, pour se poursuivre durant les vacances estivales 2008.

Concernant les aménagements de voiries, des crédits seront inscrits pour la dernière tranche d'aménagement et d'enfouissement du réseau rue Jean Jaurès, ainsi que l'aménagement des parkings rue du Révérend père Cloarec et rue Gramme.

Les investissements nécessaires aux services communaux seront pris en compte, à la fois concernant le mobilier scolaire, les travaux dans les écoles, le matériel informatique ainsi que pour les travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux, notamment liés au marché principal et les groupes scolaires.

Egalement, des opérations à caractère pluriannuel concernant les travaux de l'école Jules Ferry et le CTM seront présentées au BP 2007 sous forme d'APCP, ce qui permet d'inscrire uniquement la réalisation sur l'exercice.

Toutes ces opérations d'investissement seront financées par des subventions et participations du Département, de la Région, de l'aménageur de la ZAC des Bruyères, des réserves parlementaires, du Conseil Général des Hauts-de-Seine et SIPPEREC, des cessions du parc immobilier de la ville, des dotations telle que la taxe locale d'établissement, du FCTVA et des ressources propres provenant de notre section de fonctionnement, à hauteur de 3,241 millions d'euros.

Monsieur AUZANNET, l'ensemble du BP 2007 ne prévoit aucun nouvel emprunt. L'ensemble de la section d'investissements sera soit autofinancé par le budget de fonctionnement, soit par des subventions reçues des organismes précités.

Je vous rends la parole pour débattre de ces orientations.

Mme ROUSSEL.- Je n'ai rien vu sur l'amélioration du square Pompidou ?

M. LE LAUSQUE.- Je vous rappelle que l'amélioration du square Pompidou va aussi dépendre des travaux qui seront réalisés sur le quartier nord.

Je vous indique que nous avons, sauf erreur de ma part, préempté lors du précédent conseil, un immeuble pour pouvoir l'intégrer dans le square. Je crois même qu'un autre arrive aussi, ce qui veut dire que commencer à travailler sur le square Pompidou, quand on va commencer à raser un certain nombre de pavillons, serait prématuré pour certaines choses, dans la mesure où il va se redessiner complètement.

On va l'améliorer, faire en sorte qu'il soit bien vivable pour les enfants et les adultes qui le fréquentent, mais sans lancer de grandes opérations sur ce square. Parce que, si à terme, il doit être refait complètement, vous aurez beau jeu de venir nous dire que l'argent est gaspillé pour des dépenses inutiles.

D'ailleurs, les travaux de démolition ont déjà commencé, sauf erreur de ma part.

Mme ROUSSEL.- S'il doit être refait complètement, effectivement...

M. LE LAUSQUE.- C'est dans la programmation...

Mme ROUSSEL.- De l'année prochaine ?

M. LE LAUSQUE.- Non pas l'année prochaine, on n'aura pas tout préempté, je ne pense pas que tout Bois-Colombes se vende ainsi.

Puisque personne ne demande la parole, je pense que nous allons clore le débat...

M. AUZANNET.- Je ne voudrais pas qu'il soit dit que l'opposition n'a pas d'idée...

M. LE LAUSQUE.- Ce n'est pas mon propos, je demande seulement si quelqu'un veut la parole.

M. AUZANNET.- Je voyais le sous-entendu, nous nous sommes exprimés sur le compte administratif en faisant part de ce que nous pensions de votre gestion. Nous n'allons pas nous répéter, mais je peux vous faire un couplet sur le développement de la vie culturelle, du sport...

M. LE LAUSQUE.- Non, on va vous en dispenser ou alors, faites-le en chanson, cela changera !

M. AUZANNET.- Ce serait sympa... Mais vous pouvez vous reporter à nos propos de l'année dernière, ils sont toujours d'actualité.

M. LE LAUSQUE.- Nous vous remercions.

Je cède la parole à M. le maire, pour la dernière question à l'ordre du jour, les ressources humaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article Unique : En prévision de l'examen du budget primitif pour l'année 2007, le Conseil Municipal a procédé à un débat sur les orientations générales du budget de la Commune, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-oOo-

RESSOURCES HUMAINES : *Rapporteur Monsieur Le Maire.*

Monsieur le Maire présente le dossier concernant le personnel communal.

DRH/2007/029 - Fixation des taux de rémunération des agents intervenant sur des missions techniques ponctuelles.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

M. le Maire.- Nous avons notamment une inspectrice de salubrité qui a pris, ce qui est tout à fait légitime, un congé parental. Les personnes qui s'occupent de l'urbanisme étant déjà largement occupées, on ne peut pas faire attendre la réalisation d'enquêtes, notamment sur des immeubles dégradés ou des appartements présentant de graves dysfonctionnements, ou sur la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures de prévention.

Nous voulons avoir la possibilité de faire appel ponctuellement à des professionnels du domaine, en appui des services municipaux.

Par conséquent, pour faire correspondre au mieux les besoins et les intérêts financiers de la Commune avec les diverses offres de services qu'elle reçoit, il vous est proposé d'autoriser ponctuellement le recours à des agents rémunérés à l'heure, pour réaliser ces missions en régie.

Le taux horaire brut applicable à ces agents serait fixé à 44,11 euros, auxquels s'ajoute une indemnité égale à 10 % du traitement de l'agent. Je vous demande si vous y êtes favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Le taux horaire brut de rémunération des agents intervenant sur des missions techniques ponctuelles est fixé à 44,11 euros.
A ce taux viendra s'ajouter une indemnité égale à 10 % du traitement de l'agent.

Article 2 : La rémunération afférente sera imputée au budget communal :

- Chapitre 012 : « Charges de personnel » ;
- Nature 64131 : « Rémunération ».

-oOo-

NOTES D'INFORMATION : *Rapporteur Monsieur Le Maire.*

Monsieur Le Maire indique à ses Collègues que, dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

I Marchés publics

- 1.- signé avec la société INDRA SISTEMAS un marché à procédure adaptée pour l'acquisition et la maintenance de 16 machines à voter. Le marché comprend également des prestations de formation et de communication et est conclu de sa notification au 31 décembre 2012 pour un montant de 78.334,41 euros T.T.C. ;
- 2.- signé avec le groupe MAROUSSE un marché à procédure allégée pour la présentation d'un concert public le 21 juin 2007 en soirée pour un montant de 2.000,00 euros H.T. ;
- 3.- signé avec le groupe JAMAÏCA ALL STARS un marché à procédure allégée pour la présentation d'un concert public le 21 juin 2007 en soirée pour un montant de 8.000,00 euros H.T. ;
- 4.- signé avec la société C.I.G. un marché à procédure adaptée pour effectuer des missions de contrôle de réception ou de pré réception des travaux effectués sur les ouvrages d'assainissement. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être renouvelé à trois reprises pour de nouvelles périodes d'un an. Le montant du marché sera compris entre 10.000,00 euros H.T. et 30.000,00 euros H.T. par période contractuelle ;
- 5.- signé avec la société ACHATPUBLIC.COM un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'un service d'information électronique dans le domaine des marchés publics. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2007 et pour un montant de 238,00 euros T.T.C. ;
- 6.- signé avec Maître HASDAY un marché à procédure allégée pour rechercher et définir tous les moyens réglementaires pouvant être mis en œuvre pour assurer la continuité du service de collecte des ordures ménagères. Le marché est conclu pour un montant horaire de 190,00 euros H.T. ;
- 7.- signé avec la société VEM un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'un service d'information sur téléphone mobile. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pour un montant de 7.176,00 euros T.T.C. auquel

s'ajoutera 0,08 euro T.T.C. par message envoyé ;

- 8.- signé avec la société WARTNER un marché à procédure adaptée pour le nettoyage et le blanchissage de linges. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être renouvelé à deux reprises pour de nouvelles périodes d'un an. Le montant du marché sera compris entre 5.980,00 euros T.T.C. et 19.940,00 euros T.T.C. par période contractuelle ;
- 9.- signé avec LA POSTE un contrat de distribution d'un courrier, relatif au calcul du quotient familial, pour l'envoi en nombre d'au maximum 530 enveloppes moyennant 213,62 euros T.T.C. pour 530 enveloppes ;
10. - signé avec LA POSTE un contrat de distribution du journal de Bois-Colombes, pour l'envoi en nombre d'au maximum 420 enveloppes moyennant 357,97 euros T.T.C. pour 420 enveloppes ;
11. - signé avec la société AJC PLUS un marché à procédure adaptée pour la maintenance et l'affûtage périodique d'un massicot. Le marché est conclu du 1^{er} mars 2007 au 31 décembre 2007 et sera ensuite reconductible trois fois pour des périodes d'un an. Le montant du marché pour la première période contractuelle s'établit à 811,30 euros T.T.C. et à 973,54 euros T.T.C. par an en cas de reconduction ;
12. - signé avec la société TIMETOBUY un marché à procédure adaptée pour la transformation du journal de Bois-Colombes et du guide de bienvenue en journal et guide interactifs sur le site internet de la Commune. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pour un montant de 4.635,69 euros T.T.C. ;
13. - signé avec la société READSPEAKER un marché à procédure adaptée pour la vocalisation du site internet de la Commune. Le marché est conclu de sa notification au 31 décembre 2007 pour un montant de 3.686,67 euros T.T.C. ;
14. - signé avec la société BATIPLUS un marché à procédure adaptée relatif aux missions de contrôle technique pour les opérations d'aménagement des locaux de l'immeuble « Le Vigny » et de réhabilitation des offices et salles de restaurant du groupe scolaire Jules-Ferry. Le marché est conclu pour un montant de 14.642,63 euros T.T.C. ;
15. - signé avec MN CONSEIL un marché à procédure adaptée relatif aux missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 2 pour les opérations d'aménagement des locaux de l'immeuble « Le Vigny » et de réhabilitation des offices et salles de restaurant du groupe scolaire Jules-Ferry. Le marché est conclu pour un montant de 8.754,72 euros T.T.C. ;
16. - signé avec la société FRANCE TELECOM un marché négocié pour l'enfouissement du réseau aérien de télécommunications propriété

de FRANCE TELECOM, Place Jean-Mermoz. Le marché est conclu pour un montant de 7.513,31 euros nets de taxes ;

17. - signé avec la société MAGNUS FRANCE un marché à procédure adaptée relatif à la maintenance du progiciel Mercure. Le marché est conclu du 1^{er} mars 2007 au 31 décembre 2007 et est reconductible par période d'un an à deux reprises. Le montant annuel du marché s'élève à 1.183,26 euros T.T.C. ;
18. - signé avec la société SAGE LOAN un marché à procédure adaptée pour la maintenance du progiciel « SAGE FINANCEMENTS » modules « dettes expertises » et « crédit revolving ». Le marché est conclu de sa notification au 31 décembre 2007 et est reconductible pour une période d'un an. Le montant annuel du marché s'élève à 1.874,13 euros T.T.C. ;
19. - signé avec GENERALI FRANCE ASSURANCES un marché à procédure adaptée pour assurer le matériel scénique utilisé pour le spectacle de Gaétan Leclerc à la salle Jean-Renoir le 2 février 2007. Le montant prévisionnel de la prime s'établit à 250,00 euros frais et taxes inclus ;
20. - signé avec GENERALI FRANCE ASSURANCES un marché à procédure adaptée pour assurer le matériel scénique utilisé pour le spectacle humoristique de TITOFF le 12 janvier 2007. Le montant de la prime s'élève à 200,00 euros T.T.C. ;
21. - réglé à la compagnie AGF LA LILLOISE la somme de 58.480,59 euros T.T.C. correspondant au paiement de la prime provisionnelle 2007 de l'assurance flotte automobile et à sa régularisation pour 2006 ainsi qu'à l'appel de cotisation provisionnel de la police mission pour 2007 ;
22. - réglé à la compagnie AGF-IART la somme de 34.227,79 euros T.T.C. correspondant à l'appel de cotisation provisionnelle de la police responsabilité civile pour l'année 2007 et la somme de 3.786,97 euros T.T.C. correspondant à la régularisation de l'année 2006 ;
23. - réglé à la société GROUPAMA la somme de 659,60 euros T.T.C. correspondant au paiement pour 2007 de la prime relative à la protection juridique pénale des agents et élus municipaux ;
24. - réglé à la société GROUPAMA TRANSPORTS la somme de 3.970,08 euros T.T.C. correspondant à la prime provisionnelle pour 2007 de la police « marchandises transportées » et la somme de 399,68 euros T.T.C. correspondant à la régularisation de l'exercice 2006 et à l'ajustement en découlant pour 2007 ;

II Tarifs

25. - mis à disposition de la troupe LE TRILLE BLANC, à titre gratuit, la salle Jean-Renoir pour la représentation d'un spectacle théâtral intitulé « Marcelle » les 17 et 18 mars 2007 ;
26. - mis à disposition du COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS, à titre gratuit, la salle Jean-Renoir pour la représentation d'une pièce de théâtre évoquant Jean Moulin le mardi 13 février 2007 ;
27. - mis à disposition du Lycée DANIEL-BALAVOINE, à titre gratuit, la salle Jean-Renoir pour la représentation d'un spectacle théâtral par les élèves le 15 février 2007 ;
28. - fixé à 3,50 euros le tarif d'accès aux séances de cinéma organisées dans le cadre de la manifestation « Le printemps du cinéma » qui aura lieu à la salle Jean-Renoir du 18 au 20 mars 2007 inclus ;

III Louage de choses

29. - mis fin à compter du 31 janvier 2007 à la location du logement sis 68, rue Charles-Duflos au 1^{er} étage ;

IV Annulation de majoration

30. - annulé, pour un Bois-Colombien, la majoration de 10 %, appliquée au titre exécutoire pour retard de paiement d'une facture relative à une activité culturelle.

M. LE LAUSQUE.- L'ordre du jour appelle ensuite les notes d'information, dont vous avez eu la liste. Avez-vous des questions sur ces notes d'information ?

Dans ces conditions, nous passons aux questions diverses.

-oOo-

QUESTIONS DIVERSES :

M. LE LAUSQUE.- Y a-t-il des questions diverses.

Mme ROUSSET.- Tout d'abord, je voulais remercier M. LACROIX, qui m'a donné la liste des effectifs, avec tous les équivalents temps plein, ainsi que je l'avais réclamée au conseil de décembre.

Mon souci reste le même concernant tout le secteur médico-social. Pour ceux qui ne l'ont pas, puisque je suis la seule à avoir cette liste, par exemple :

- puéricultrice, cadre de santé : 0 en effectif budgétaire,
- médecin : 1 en effectif budgétaire, 0 pourvu ;
- psychologue : 1 en effectif budgétaire, 0 pourvu ;
- puéricultrice de classe normale : 3 en effectif budgétaire, 1,8 pourvu en équivalent temps plein

- auxiliaire de puériculture : 22 en effectif budgétaire, et 14,8 pourvus en ETP.

C'est inquiétant dans des établissements de la petite enfance dont on se fait une grande fierté, et je pense qu'ils ont d'ailleurs des qualités.

Ce sont des établissements qui accueillent des bébés, des enfants de moins de trois ans, avec des normes. Afin que la sécurité soit assurée, ces effectifs sont normaux, et non pas surestimés lorsqu'ils sont votés.

Il y a parfois des gens malades et il faut y pallier. N'avoir aucun médecin, aucun psychologue, insuffisamment de puéricultrices et un manque criant d'auxiliaires de puériculture ne donne pas une bonne image des structures de la petite enfance de Bois-Colombes.

C'était une situation à mi-décembre, peut-être a-t-elle fortement évolué et que l'on a recruté énormément de personnel depuis, je serais ravie de l'apprendre.

M. le Maire.- Sachez que parfois, dans les chiffres que l'on vous a donnés, lorsqu'il est indiqué « effectif budgétaire », lorsqu'on ouvre des postes ici, traditionnellement, on ouvre toujours des postes en les considérant à temps plein. Même si l'on recrute pour un besoin à temps partiel, c'est néanmoins un poste entier qui est ouvert.

Concernant le médecin et le psychologue, nous avons des vacances puisque, à l'heure actuelle, il n'y a effectivement pas de médecin et de psychologue recrutés.

Pour autant, ce n'est pas pour cela que nous ne faisons pas appel à du personnel qui effectue des vacances. La Commune de Bois-Colombes n'est pas seule confrontée à ce problème. Je peux par exemple vous dire que la maison du handicap départementale a de gros problèmes pour recruter des médecins.

Mme ROUSSET.- Vous prêchez une convaincue. Je vous ai dit au moment de la municipalisation des crèches, pour bien connaître ce secteur, que tout ce qui est social et petite enfance est un secteur où actuellement on ne parvient pas à recruter, puisqu'il n'y a pas suffisamment de personnes sur le marché du travail, que ce soit à Bois-Colombes, Paris ou ailleurs.

Qui plus est, quand les conditions pour le personnel (réduction du temps de travail, primes, etc.), sont inférieures à celles des communes avoisinantes, quand les gens ont le choix, ils choisissent... Je me souviens de la réponse de M. REVILLON disant que les gens se battaient pour venir à Bois-Colombes.

Où sont-ils ?

M. le Maire.- Je n'ai jamais été jusqu'au point de dire que l'on se battait pour venir à Bois-Colombes. Néanmoins, je peux vous dire que nous recrutons du personnel venant d'autres communes.

Mme ROUSSET.- (*Hors micro.*)

M. le Maire.- Dans ce conseil, il n'y avait pas le point sur les effectifs que l'on vous transmet régulièrement maintenant. On s'est engagé à tenir cette promesse.

Je ne peux faire le point aujourd'hui, puisque je ne l'ai pas. Vous l'aurez sans doute lors du prochain conseil, puisqu'on le fournit à peu près tous les trimestres.

Mme ROUSSET.- Je suis intéressée par la suite, car c'est un domaine qui m'inquiète.

M. le Maire.- Nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons pour recruter le personnel, madame ROUSSET.

Je me mets à la place des parents qui attendent des places en crèche, si je pouvais offrir toutes les places possibles, par exemple à la crèche Larribot, je le ferais.

Nous ne pouvons, comme vous le dites d'ailleurs justement, que calquer les « recrutements » d'enfants qu'en fonction du personnel, parce qu'effectivement, il y a des normes, et c'est tout à fait justifié... Mais dire que l'on ne cherche pas à recruter, c'est faux.

Mme ROUSSET.- Je n'ai jamais dit cela.

Quand une commune propose des conditions inférieures à celles des communes avoisinantes, notamment Paris, le personnel étant en nombre insuffisant sur le marché du travail, choisit. Ce n'est pas un scoop, je le savais il y a quelques années, et si je le savais, vous le saviez aussi.

M. le Maire.- On offre peut-être des avantages matériels ou certains avantages dans d'autres communes, mais certaines personnes trouvent que travailler à Bois-Colombes n'est pas si désagréable. Nous avons peut-être d'autres avantages.

M. LE LAUSQUE.- Y a-t-il d'autres questions diverses ?

M. LIME.- Je voulais prendre la parole sur un sujet qui avait été évoqué, suite à une question de M. DORSO, à savoir les machines à voter.

Je vous le dis tout de suite, je ne suis pas réfractaire à la technologie, ce n'est pas le problème.

Néanmoins, depuis que nous avons parlé du sujet, nous avons fait un petit tour et avons discuté avec nombre de personnes, et en lisant la presse, j'ai sous les yeux des articles de la presse quotidienne, nous avons retrouvé un certain nombre d'avis émis par la CNIL, faisant apparaître les points suivants, que je voudrais porter à votre attention afin que nous en débattions.

A priori, on se serait doté, puisque ce marché a été passé sans que l'on ne soit consulté, mais cela semble être la procédure, de machines à voter du type INDRA. Sur un tel thème, il aurait été souhaitable de voter avant.

Ces machines semblent poser quelques questionnements, et sont remontées des difficultés d'utilisation pour certaines populations, notamment les personnes âgées non habituées à se servir de machines automatiques, ordinateurs, et tout ce qui tourne autour, risquant de porter atteinte à l'expression de leur citoyenneté, lors des prochains scrutins.

Deuxième questionnement, et j'ouvre le débat, je ne porte pas position en tant que telle : la disparition du contrôle citoyen.

Jusque là, chaque électeur pouvait contrôler que l'élection, le dépouillement, le comptage des voix se faisaient dans la légalité, grâce à un processus, certes manuel, mais transparent et très contrôlé de fait dans sa procédure... Que pourra-t-on contrôler aujourd'hui, lorsque la seule chose que l'on observera est l'impression d'un ticket ou le transfert d'une information, qui sera tourné vers le bureau centralisateur ?

Troisième point, cité dans un article de presse d'un quotidien gratuit, *Matin plus*. Ce n'est pas le premier que je vois sur le thème, il évoque notamment la démonstration d'un informaticien hollandais, qui a piraté ce type de machine, et se fait fort, notamment au travers d'une vidéo qui circule sur Internet, -voyez que je ne suis pas hostile à la technologie !- de démontrer que maintenant qu'il a pu rentrer dans le code, il peut démolir les résultats de n'importe quelle machine à voter en moins de 2 minutes...

Autre questionnement tout de même !

Se pose ensuite la question du secret des votes, et de l'assistanat éventuel apporté aux personnes qui n'ont pas l'habitude d'utiliser des machines, même si elles sont basiques dans leur fonctionnement.

Pour terminer, et on me cite un autre point, je vous le retransmets in extenso... Cela fait un peu technologie étanche, mais tout de même ! : « *Les machines à voter émettent des ondes électromagnétiques, qui seraient différentes en fonction du choix opéré par les lecteurs, et permettraient...* », -je conviens qu'il faut des gens vicieux pour s'intéresser à ce type de démarche », « *de détecter à une distance d'environ 25 m, les votes effectués pour tel ou tel, donc pourraient porter atteinte au secret du vote...* ».

Tout cela cumulé, sans faire du catastrophisme par plaisir, ce n'est pas le thème... A priori, je ne suis pas opposé à ces machines, je me dis simplement que nous sommes à six semaines d'un vote majeur. On n'a pas encore fait les fameuses formations dont je ne sais quand elles sont programmées. Cela dit, en passant, s'il y a des formations

proposées, annoncez-les assez vite, puisque j'imagine que les plannings de chacun seront professionnellement comblés...

Je me demande s'il ne faut pas se poser quelques questions saines à propos de tous ces questionnements que je viens d'évoquer, qui visiblement ne sont pas le résultat d'élucubrations de certains allumés opposés à la technologie, mais de constats plus ou moins fondés. Je vous l'accorde, plus ou moins complexes dans la mise en œuvre du piratage notamment, mais qui pourraient de notre point de vue, et c'est la conclusion de mon intervention, amener à suspendre, au moins le temps de lever ces ambiguïtés ou ces doutes, l'utilisation de telles machines, notamment dans un délai si proche de plusieurs élections majeures, et à six semaines du premier tour de l'élection présidentielle.

J'avais entendu les commentaires de notre confrère nous rassurant sur le point de vue technologique, je crois au dernier conseil, mais la liste que je viens de citer m'interpelle quelque peu.

M. le Maire.- Je vous rappelle tout de même que concernant le piratage, les machines qui seront dans chaque bureau de vote, ne sont strictement pas connectées, ni entre elles, ni à un réseau quelconque.

Par conséquent, pour toutes les élections qui auront lieu, le piratage que vous évoquiez ne sera pas possible s'agissant de Bois-Colombes !

Quant aux formations, nous essaierons effectivement de les programmer début avril, et en tenant compte des difficultés professionnelles des uns et des autres.

Il est bien normal de prendre connaissance du fonctionnement de ces machines, et voir si effectivement, il pourrait y avoir tel ou tel problème.

Néanmoins, les machines sont commandées. Il faut bien se lancer un jour. Si nous ne le faisons pas pour cette série d'élections, autant reporter quasiment de cinq ans. Normalement, une fois franchies les municipales et cantonales, il n'y aura pas d'élection avant un moment.

Egalement, dès que nous les recevrons, il est prévu de permettre à ceux qui le désireront dans la population, de voir comment elles fonctionnent.

Nous irons aussi bien dans les maisons de retraite que dans un certain nombre d'associations, afin de montrer aux gens comment cela fonctionne, qu'ils puissent éventuellement manipuler.

A priori, cela ne paraît pas être des machines extrêmement complexes à utiliser.

Il y a un moment où effectivement, il faut essayer de franchir le pas.

Loin de nous l'idée que cela puisse être une façon de contrôler les votes, quels qu'ils soient et quelle que soit l'élection, mais il y a aussi des avantages à fonctionner avec ces nouvelles machines. On parle beaucoup des désavantages, mais il y a également nombre d'avantages tout de même.

M. LE LAUSQUE.- Quand on parle de la sécurité des votes, je ne sais pas si ce sera plus fiable en matière de machine ou de vote électronique, mais nous avons tout de même tous entendu, depuis des années et des années, les urnes qui disparaissaient, dans certains pays cela partait à la mer, des cahiers de signatures qui ne réapparaissaient pas dans les bureaux centralisateurs, des urnes étaient bourrées... C'était bien connu le bourrage des urnes.

On peut toujours trouver... De toute façon, les malfaisants trouvent toujours le moyen de contourner la loi. On sait tous que la loi ne fait souvent que courir après le voleur.

Certaines villes ont déjà procédé à l'utilisation de ces machines. Brest, notamment, les a utilisées, et on n'a pas entendu que les élections à Brest aient été contestées. Qu'il y ait des dysfonctionnements, peut-être, mais n'y en a-t-il pas dans toutes les communes aujourd'hui ?

Les textes prévoient qu'il devrait y avoir à toutes les tables d'élection, quand le vote est manuel, un président, ou le vice-président, et quatre assesseurs.

Cherchez l'erreur sur toutes les élections qui se sont passées, les quatre assesseurs... On avait déjà du mal à en avoir deux, et pour en avoir quatre, certaines listes le savent, elles étaient obligées de rester au pied de la table ou de trouver quelqu'un d'autre pour les suppléer.

Ce n'était pas facile. Il faut aussi se dire que le volontariat et le bénévolat disparaissant de plus en plus, il faudra peut-être passer par autre chose que par les assesseurs ou les volontaires.

Quant au dépouillement le soir, il est rare de réussir à faire quatre tables de dépouillement. Quand on en a deux, on est ravi.

M. LIME.- Le propos n'est pas de mettre en doute la sincérité du vote, à travers ce moyen.

Néanmoins, et vous le dites vous-mêmes, monsieur REVILLON, essayer de planifier des formations 15 jours avant le scrutin, c'est un petit peu court. Vous mentionnez la série de scrutins que l'on va traverser... J'allais dire, ce n'est pas parce que le premier tour de la présidentielle ne se ferait pas à travers ce média que cela remet forcément en cause la logique d'investissements réalisés par la Commune.

Simplement, je dis que l'on y va pour le moins à marche forcée, alors qu'il n'y a pas eu beaucoup de sensibilisation des citoyens. Ces machines pourraient être aussi mises à disposition, pourquoi pas, dans le hall d'accueil de la mairie, afin que les gens voient comment cela fonctionne, en termes de simulation.

Certaines choses auraient pu être faites afin que ce ne soit pas une découverte qui se fasse le matin du vote, à l'exception près des quelques personnes qui auraient eu la chance de pouvoir assister, peut-être une quinzaine de jours avant à une formation ; hormis ces quelques personnes, tous vont découvrir, y compris dans les bureaux de vote pour les assesseurs ou certains présidents qui n'auront pas assisté à cette formation, la machine dans l'instant. C'est bien de cela qu'il s'agit.

Après, qu'on l'utilise sur le tour suivant ou en tout cas pour les législatives, pourquoi pas... Je parlais surtout de cette proximité de l'élection, et un petit peu de l'impréparation de la chose, de mon point de vue.

M. le Maire.- Je vous assure que de nombreuses actions sont prévues pour sensibiliser les gens, et on enverra tout le programme à tout le monde.

On va effectivement mettre des machines à disposition, mais soyez également certain d'une chose, monsieur LIME, même si l'on avait eu les machines depuis plusieurs mois, en général les gens ne commencent à s'intéresser et à véritablement se poser des questions, que lorsque l'on approche de l'échéance. C'est pour beaucoup de choses ainsi.

C'est peut-être malheureux, mais c'est néanmoins une constatation. Je suis persuadé qu'en menant des actions sur une période plus courte, on aura peut-être davantage de succès sur l'intérêt des personnes.

C'est parti, et on verra.

Je vous assure que l'on essaiera de faire en sorte que cela se passe le mieux possible, et que vous aurez le loisir de vous exercer sur ces machines, au demeurant fort simples.

Vous serez même très surpris, parce que bien souvent, vous parliez des personnes âgées tout à l'heure, elles ne sont pas du tout réfractaires à ce type de machine.

On en a tout de même parlé, j'en ai parlé avec beaucoup au sein de la population, et cela ne semble affoler personne. De plus en plus, les gens sont habitués à tout ce qui électronique.

Un jour, on est passé de la bougie à l'électricité, il y a un moment où il faut essayer !

M. LIME.- Ne me faites pas le coup de l'électricité et de la vapeur, de ce point de vue, je suis d'accord avec vous.

M. LE LAUSQUE.- Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vous remercie, et vous souhaite une bonne soirée. Je vous donne rendez-vous à la fin du mois, puisque nous avons un autre conseil, le 27 mars.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire remercie les participants et lève la séance à 22 heures 35.